

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature

F E V R I E R 1760.



A LUXEMBOURG,

Chez l'Héritière d'ANDRÉ CHEVALIER, vivant
Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine.

M. DCC. LX.

*Avec Privilège de Sa Majesté Impériale &
Approbation du Commissaire Examinateur.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal paroîtra, comme de coutume, régulièrement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) à l'Héritière de feu le r. Chevalier, qui a seul le fond de cet Ouvrage mensuel depuis son origine, & le vend complet & par mois séparés.

On trouve aussi chez la même Héritière, outre ses impressions; un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elle débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques & Littéraires, entre autres; Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Père Nicéron, Barnabite, à présent 44 vol.: Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24 volumes en 42 parties, & continué: Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18 vol.: & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12 Tomes 27 parties in 8°. nouv. édit. revûe par Mr. de Casanat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ladite Héritière le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 34 tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique, à présent 45 volumes.

LA CLEF
DU CABINET
DES
PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.

FEVRIER 1760.

ARTICLE PREMIER.

Contenant quelques nouvelles de Littérature & autres remarques curieuses.

DES Pièces Philosophiques & Littéraires par Mr. Boullier, dont nous avons donné l'Extrait le mois passé, nous passons à ses Discours Philosophiques ; ils sont au nombre de trois, comme on l'a annoncé : l'un sur les causes finales, un autre sur l'inertie de la matière, & le dernier sur la liberté des actions humaines. En voici l'analyse ; c'est l'analyse du second volume qui est un in douze comme la premier, imprimé

mis nouvellement chez le Sr. Guillyn à Paris.

PREMIER DISCOURS. (Sur les causes finales.)

Vous doutez si Dieu existe : jetez les yeux sur la Nature ; elle levera votre doute par la plus sensible des démonstrations. " On peut dire que cette preuve , à l'avantage de réunir en sa faveur les deux extrêmes du genre humain , puisque les plus ignorans , en sentent la force , & que plus on est éclairé , mieux on la sent. " Cette réflexion qui est le début de ce Discours , vaut un Discours entier : elle est si simple , si lumineuse & si frappante , qu'il faut être incapable de pudeur & de remors pour la combattre. On a cependant tâché d'en éluder l'impression : ces efforts n'ont été que de vaines tentatives , qui ont plus contribué à la fortifier qu'à l'affaiblir.

Pour soustraire le monde au domaine d'un Dieu Créateur , il a fallu imaginer une autre cause de l'ordre qui y regne , qui s'y conserve & qui s'y perpétue. Mais à quelle extrémité s'est-on trouvé réduit ? A feindre un *Hazard* aveugle qui , sans dessein & sans intelligence , produit l'Ouvrage le mieux entendu , le mieux ordonné , le mieux assorti , le plus vaste & le plus magnifique qu'on connoisse , ou , ce qui n'est que la même idée en d'autres termes , à imaginer un concours fortuit d'atômes qui , sans règle & sans principe , à force de trouble & de confusion , change le plus informe chaos dans un monde charmant , où la variété la plus admirable s'allie avec l'uniformité la plus régulière &c.

Qu'est-ce donc que ce *Hazard* qu'on invoque pour abjurer la Divinité ? Il n'a paru jusqu'ici qu'un terme sans idée : Mr. Boullier en fixe le sens , & en distingue l'abus d'avec l'usage. Dans le langage ordinaire , le *Hazard* ne sert qu'à exprimer un assemblage de causes confuses , qui , sans aucun dessein , ont concouru à un effet. On trouve un monceau de pierres dans un endroit : aucune n'y a été transportée sans le secours d'une cause étrangère , telle que les vents , les torrents , les inondations , &c. Leur transport , leur union est le produit de ces forces mouvantes qui n'ont point agi d'intelligence : c'est peut-être l'effet des obstacles que ces forces ont ren-

contrés ,

contrés, ou qu'elles se sont elles-mêmes formés dans le lieu où ces pierres sont rassemblées &c. Sans s'amuser à deviner, ou à déterminer ces différentes causes, parce qu'on n'a nul intérêt de le faire, on les comprend sous le terme vague de *Hazard*; terme qu'on n'appliqueroit pas à la construction du moindre édifice, parce qu'il suppose toujours un plan pour la forme, un but pour la destination; en un mot, un Architecte intelligent qui en a conçu le dessein & qui a dirigé le travail des ouvriers. Ainsi, dans les ouvrages qu'on attribue au *Hazard*, il n'y a jamais cette *unité de dessin, d'idée & d'effet*, qui présuppose des combinaisons justes, des rapports exacts, des proportions raisonnées, & par conséquent tout ce qui caractérise le projet d'une cause sage & intelligente.

Dans les ouvrages composés, les parties, en s'unissant, se rapportent à un tout unique: elles y trouvent leur fonction & leur destination. De leur accord à la remplir, résulte un tout plus ou moins parfait, selon le degré de symétrie & d'harmonie qui en fait la beauté & l'utilité. Dans une machine, le jeu des ressorts, leurs forces conspirantes, leur produit commun & naturel sont autant de traits qui désignent un Artiste éclairé, dont le génie a conçu, combiné, réglé & ordonné toute l'opération. Des mains aveugles, en quelque sorte, en ont pu partager le travail; mais le Mécanicien qui les a employées, fut toujours un Etre intelligent. Il a distribué entre ces mains les pièces de l'ouvrage: il a dirigé ces mains plus adroites que savantes, comme des instrumens qui n'ont fait qu'exécuter son idée.

Or, reprend Mr. Bouiller, entre les mains du *Hazard*, que sont les atômes d'Epicure & des Matérialistes? Des agents sans forces, des élémens mobiles, des molécules sans vie, sans intelligence. Avec de pareils élémens ou instrumens, est-il possible de fabriquer un monde, tel que celui dont le spectacle frappe nos yeux? C'est-à-dire, un monde où la fécondité, la régularité & l'harmonie du plus merveilleux Mécanisme se développent, se soutiennent & s'entretiennent avec la plus inaltérable constance? Le *Hazard*, pris dans l'abus & non dans l'usage du terme, n'est qu'un son vuide de sens, un mot qui

n'a que zero de valeur & de vertu , & qui par conséquent ne sauroit ni donner le mouvement aux atomes , ni profiter de celui qu'on leur supposeroit sous l'empire du *Hazard* , aussi gratuitement que l'existence. “ soutenir donc que le hazard , c'est-à-dire ,
 „ un concours d'agents aveugles , tels que les atomes d'Epicure , sans qu'aucune intelligence les ait
 „ mis en œuvre , a pû produire le monde avec les
 „ merveilles que nous y voyons ; c'est , *conclut* *Mr.*
 „ *Boullier* , admettre un effet sans cause , c'est soutenir la dernière des absurdités. „

A cette conclusion , l'Auteur ajoute un exemple qui , tout rebattu qu'il est , n'en éclaircit pas moins le sujet qu'on traite ici. “ Quand je lis l'*Enéide* , j'ai
 „ sous les yeux une suite de caractères qui répondent à une suite d'idées : Je vois clairement que
 „ la première de ces suites a été réglée sur l'autre ,
 „ & que par conséquent , sans m'arrêter à l'Imprimeur , cause immédiate , mais aveugle de l'édition que j'ai en main , pour trouver la vraie cause
 „ de cette suite de caractères , il faut remonter jusqu'à Virgile. Ceux qui supposeroient qu'un Compositeur idiot , plaçant au hazard des caractères
 „ d'Imprimerie , auroit pû rencontrer une telle suite , supposeroient une chose qui se contredit ; savoir ,
 „ qu'un des plus ingénieux systèmes d'idées , que l'intelligence humaine ait jamais formé , fût de
 „ lui même sorti du néant. L'*Enéide* dans ce cas ,
 „ c'est-à-dire le plus beau des Poèmes , seroit un effet sans cause , un effet totalement disproportionné à sa cause. Il en faudra dire autant du
 „ système de merveilles que nous offre l'Univers , si l'Univers n'a point de cause. „

L'Auteur convient qu'en suivant leur caprice particulier , souvent des agents libres concourent sans le savoir , à un dessein qu'ils ignorent ; mais il observe en même tems que ce dessein , où aboutissent leurs travaux , ne s'écarte jamais des ordres d'une Providence qui veille à tout ce qui fait rentrer dans ses vûes les intentions des agents les plus libres. Ainsi ces agents sont encore , à cet égard , des *pouvoirs* aveugles qui , en continuant leur marche , avancent vers un terme où ils n'aspirent pas , & où , sans qu'ils s'en apperçoivent , une intelligence supérieure les conduit.

conduit, Cet article des *pouvoirs* subordonnés est traité ici avec beaucoup de finesse, & voici ce qui en résulte. Ces pouvoirs peuvent être indépendans les uns des autres; ils peuvent agir sans concert; mais si leurs effets se lient à un certain ordre, si ces effets se forme un tour plein de symétrie & d'harmonie, alors ce tout decèle une intelligence qui en a formé le plan, qui a présidé au travail de ces divers agents, & qui a réuni leur industrie pour l'exécution de son dessein. Dès qu'un ouvrage est *régulier & proportionné à de certaines fins* ce n'est plus simplement l'ouvrage de causes aveugles qui agissent sans s'entendre, & qu'on exprime par le terme de *hasard* : c'est l'ouvrage d'une intelligence qui a disposé de ces pouvoirs, qui leur a distribué leur tâche, qui a dirigé leur industrie, qui en a recueilli le produit, & s'en est servi comme d'un moyen sûr pour obtenir la fin qu'elle se proposoit.

Concluons donc, avec Mr. Boullier, que *hasard* & *dessein* sont deux termes opposés, deux idées incompatibles. Où il n'y a que du *hasard*, il ne peut y avoir du *dessein* : où il y a du *dessein* il y a plus que du *hasard*. Le hazard tout seul n'énonce que des causes mécaniques, causes toujours soumises à une cause première & supérieure, que tout l'ordre mécanique reconnoît pour sa véritable législatrice. Dès qu'il y a un dessein où tendent les effets du hazard, & une fin où ils aboutissent, il y a nécessairement une intelligence qui s'est proposé cette fin.

Or, reprend encore Mr. Boullier, l'Univers, la Nature est un tout immense où regne l'ordre. Il a donc pour principe une intelligence souveraine : l'harmonie de toutes ses parties jette un éclat qui dissipe les visions vagues & ténébreuses de Lucrèce, d'Épicure, & des autres Matérialistes. Entre la cause créatrice & les autres causes intelligentes, il y a une différence essentielle : c'est que celles-ci ne connoissent point assez les matériaux qu'elles emploient, pour en prédire tous les produits. Des mélanges chymiques on voit souvent éclore des remèdes & des poisons que le Chymiste devouvre sans les avoir ni attendus ni cherchés. La cause première n'est point sujette

sujette à de pareilles surprises. “ Elle connoît tout
 „ ce qui est dans l’Univers , elle sait tout ce qu’elle
 „ y a mis Or, comme dans ce vaste com-
 „ posé, il y a ordre, symétrie, liaison, subordina-
 „ tion, harmonie entre les diverses créatures, com-
 „ me il renferme une chaîne perpétuelle de causes
 „ & d’effets, de moyens & de fins, il s’ensuit que
 „ la cause de l’Univers voit cette harmonie, cette
 „ subordination de causes & d’effets, de moyens &
 „ de fins ; il s’ensuit de plus qu’ayant voulu tout ce
 „ qu’elle y voit ; l’ayant voulu (*) dans l’ordre
 „ immuable que la Raison éternelle prescrit, elle a
 „ donc ordonné les causes pour les effets, établi les
 „ moyens pour les fins, & qu’en un mot tout ce
 „ que la Nature exprime d’art & de sagesse dans ses
 „ ouvrages, doit nécessairement être mis sur le
 „ compte de son Auteur. Soutenir après cela que le
 „ Soleil n’a point été fait pour nous éclairer, ni
 „ l’œil pour recevoir la lumière, nier que l’air soit
 „ destiné à entretenir la vie des animaux, & les
 „ fruits de la terre à les nourrir ; prétendre que nos
 „ organes n’ont point été construits pour la fin que
 „ leur usage manifeste, les pieds pour marcher, les
 „ ailes pour voler &c. c’est comme si on soutenoit
 „ que le rouage d’une montre n’a point été destiné
 „ par l’Horloger qui l’a faite, à régler la marche
 „ de l’aiguille, & que, quoiqu’il ait vû clairement
 „ le rapport de ce moyen à cette fin, ce n’a nulle-
 „ ment été celle qu’il s’est proposée &c. . . . Rien
 „ n’ouvre un plus beau champ, *ajoute l’Auteur*, aux
 „ spéculations du vrai Philosophe, que cette étude
 „ des causes finales, où non content de se convain-
 „ cre en général que l’Auteur de l’Univers est un
 „ Être sage, il découvre de plus l’immense étendue
 „ de sa sagesse &c. „

Il y a des rapports vagues, des rapports cachés
 qu’on ne peut saisir : donc, concluent les Matéria-
 listes, on s’abuse en se flattant de connoître les cau-
 ses finales. Quelle conclusion ! ce que nous igno-
 rons, détruit-il ce que nous savons ? La langue a

des

(*) On ne doit point comprendre sous cette volonte
 les desordres moraux. Il ne s’agit ici que des merveil-
 les de la Nature.

des usages que j'ignore : donc je m'abuse en assu-
rant que l'articulation est une de ses principales fonc-
tions. Je ne connois pas tous les rapports que peu-
vent avoir l'œil & l'oreille , mais hésite-t-on un
moment sur les fins de ces organes ? . . . , " Y a-
t-il lieu de soupçonner qu'ils puissent faire entre-
eux une échange de leurs fonctions ? . . . Les
causes physiques , ajoute notre Auteur , sont des
moyens établis pour produire leurs effets ; & ces
effets sont les causes finales qui ont servi de mo-
tif pour l'établissement de ces moyens. ,,

Mais , dit-on , l'Art humain tire de la Nature mille
secours qu'elle ne nous avoit pas destinés. Frivole
objection , puisqu'on ne peut en conclure que les
différentes vûes de l'Art & de la Nature se confon-
dent à l'occasion des rapports qu'on remarque entre-
eux. Dans ses travaux , l'Art emprunte les forces de
la Nature ; pour les fins qu'il se propose , il profite
des avances qu'elle lui offre : mais , dans les ouvra-
ges de son industrie , il est aisé de distinguer l'em-
prunt de l'emploi qu'il en fait : La Nature , dit Mr.
Boullier , va droit à son but sans le secours de l'Art ;
au lieu que celui-ci , pour atteindre le sien , est toujours
obligé de changer ou d'ajouter quelque chose à la Nature.
Ainsi , dans le Fluteur automate de Mr. Vaucançon
& dans mille autres Ouvrages plus simples & plus
grossiers , le mélange de la Nature & de l'Art ne
confond point leurs limites , & n'empêche point qu'en ne
discerne fort bien les fins propres de l'un & de l'autre.
En général , les fins , les moyens & les loix de la
Nature ont toujours un caractère d'universalité , qui
manque aux fins , aux moyens & aux regles de l'Art.
De-là vient que , dans les œuvres de l'Art , on ne
trouve jamais que des tours de génie ou d'adresse ,
au lieu que la Nature , dans le détail de ses opéra-
tions , étale une profondeur d'intelligence , & une
immensité de pouvoir qui ne peut appartenir qu'à
elle seule , ou plutôt à son très-sage & très-admira-
ble Auteur.

Enfin , disent les Métaphysiciens ennemis des causes
finales & de la Religion , on veut quelquefois trou-
ver du dessein , des vûes , de la suite où il n'y en
a réellement point. Notre Auteur ne nie pas cette
proposition , il fait voir seulement que c'est encore

un argument très-foible contre les causes finales. Quelquefois, il est vrai, l'imagination prête à la Nature des fins qui lui sont étrangères : en croyant lui dérober son secret, les gens à système ne saisissent que des fantômes forgés dans leur cerveau : mais ces erreurs, ces visions ne sauroient nuire aux fins communes que nous découvrons avec évidence dans les procédés ordinaires de la Nature. Pour méconnoître ces fins, il faut se faire une violence qui répugne au bon sens. Au lieu qu'il ne faut que s'égarer dans ses idées, pour mettre sur le compte de la Nature des fantaisies ridicules dont elle ne peut être complice. La superstition a beau s'entêter de vains prestiges, son erreur n'empêche pas un vrai Philosophe de croire les miracles où *le doigt de Dieu* est visible. " Ce qui décide alors ce vrai Philoso-

„ phe, ce sont des traces bien marquées d'un des-
 „ sein & d'un but. Au lieu que la prévention du
 „ superstitieux lie par de faux rapports, des effets
 „ qui ont chacun leurs causes très-indépendantes
 „ l'une de l'autre, & dont la rencontre peut, avec
 „ une exacte propriété, être nommée *hasard*, com-
 „ me le monceau de pierres allégué plus haut. „

Avec ces solides réflexions, qui ne font ici que tronquées & abrégées, Mr. Boullier anéantit toutes ces misérables chicanes que les Impies les plus subtils & les plus artificieux ont accumulées contre l'Existence & la Providence d'un Dieu Créateur, & il termine son Discours par cette conclusion : " Au-
 „ tant cet Univers m'offre de caractères d'art & d'in-
 „ dustrie, autant m'en offre-t-il de liberté & de
 „ puissance, & c'est ce qui rend la preuve que nous
 „ traitons, la plus excellente comme la plus sensible
 „ de toutes. „ Ainsi, sans fixer nos Athées dans un
 „ monde *purement intellectuel*, où ils se trouveroient
 „ étrangers & ébroués, ou même *étourdis* & effrayés
 „ par la crainte de s'y *perdre*, il " les replace dans le
 „ monde sensible, où ils retrouvent, sans le savoir,
 „ la même preuve revêtuë, pour ainsi dire, d'un
 „ corps qui la rend palpable, & de mille agréables
 „ couleurs, dont ils sont frappés. Chaque œuvre
 „ du Créateur est un miroir qui la leur réfléchit.
 „ Enfin le concert de toutes ces œuvres ensemble,
 „ l'unité, l'harmonie de ce grand Tout, leur mon-

tre, comme à l'œil, l'adorable intelligence qui " en est l'ame. „

DISCOURS *sur l'inertie de la matière.* L'Auteur commence par reconnoître, dans les Esprits créés, un *pouvoir fini*, subordonné aux volontés du Créateur : *Pouvoir* qui s'exerce sur la matière, & que la matière ne possède point. Qu'est-ce, en effet, que la matière ? sinon une *substance inactive & passive*. Le mouvement & le repos sont des états qu'elle reçoit de principes étrangers. La résistance qu'elle semble opposer aux agents qui veulent changer son état actuel, n'est de la part qu'une *pure inertie*.

Ici M. Boullier se prévaut de l'indifférence de la matière au mouvement & au repos pour soutenir qu'elle ne jouit de l'un ou de l'autre que par une action étrangère ; de sorte que la matière, après sa création, n'ayant encore reçu que l'existence, ne feroit ni en repos, ni en mouvement. *L'acte Créateur* ne suffit pas pour la constituer dans l'état de repos : il faut y ajouter une action aussi réelle, mais toujours moindre que celle qui produit le mouvement.

Il nous paroît au contraire que toute matière est en repos, dès là qu'elle n'est point en mouvement, & que la création pure & simple, sans rien ajouter à l'existence de la matière, suffit pour la mettre en repos. Mais pour l'en tirer, pour la mettre en mouvement, il faut un autre acte que celui de la création. Ainsi, en sortant du néant, elle entre dans le repos si aucune force ne l'en tire par une nouvelle action : si elle en sort par l'action d'une puissance motrice, elle y rentre par la seule force de l'obstacle qui oppose à cette action une résistance invincible.

Du reste, nous ne saurions trop inviter les Philosophes à suivre M. Boullier dans les profondeurs où il s'enfonce, pour analyser la nature du mouvement, pour contempler la force motrice dans son origine, pour reconnoître les instruments subordonnés à la cause universelle du mouvement, & pour distinguer dans tout mouvement la *cause* qui le produit, & la *raison* qui détermine le produit de son action, quand il intervient des chocs qui occasionnent des échanges, des partages ou des pertes de mouvement.

ment. On ne doit pas plus négliger l'examen qu'il fait de l'*attraction*. Il la rélegue dans la classe des hypothèses; il la déclare insuffisante aux phénomènes où l'on la réclame. Mais il n'en admet pas moins la *gravitation* ou la *force centripète*. Il reconnoît que cette *gravitation*, cette *force* est un fait constant & universel. Reste à savoir quel en est le principe. Est-ce l'impulsion; est-ce une attraction innée dans tous les corps; est-ce une simple Loi du Créateur qui pousse les corps les uns vers les autres en raison directe de leurs masses, & réciproque des quarrés de leurs distances?

Notre Auteur penche pour l'impulsion, & il rejette de plus en plus les forces attractives. Mais, dans la chute de ce système, il sauve l'honneur de Newton aux dépens de ses Disciples : plus intrépides que leur Maître, parce qu'ils sont moins habiles, ils se sont avancés au-delà des bornes où il s'étoit renfermé; ils ont échoué sur des écueils qu'il a craint d'approcher. M. Boullier leur prouve que la matière n'est qu'une substance brute & solide dont l'inertie se démontre, & qu'il est absurde d'y supposer aucune force ou activité. „ Je m'adresse, „ dit-il en finissant, aux personnes sensées & non „ prévenues, & je les prie de me dire, s'il ne vaut „ pas mieux avouer qu'on ignore les causes que „ d'en nommer d'intelligibles; s'il ne vaut pas mieux „ admettre des mystères dans la Physique que des „ contradictions? En vérité nous venir parler aujourd'hui d'un principe interne d'attraction ou de „ pesanteur dans la matière, n'est-ce pas ramener „ sous d'autres noms ces causes occultes dont le „ Carthésianisme nous avoit si heureusement délivrés? N'est-ce pas obscurcir la sagesse de Dieu, „ & loin d'expliquer rien, rendre tout inexplicable? N'est-ce pas favoriser hautement le Pyrrhonisme, & montrer enfin qu'on aime mieux les „ ténèbres que la lumière? Cette conduite ne fut „ jamais celle d'un vrai Philosophe? “

DISCOURS sur la liberté des actions humaines : se demander à soi-même, suis-je libre? le sentiment que j'ai de ma liberté, m'en assure-t-il la propriété? Autant, selon M. Boullier, vaudroit-il se demander à soi-même, suis-je existant? le sentiment de mon existence.

existence m'en assure-t-il la possession? Pourquoi, en effet, ce sentiment, quand il tombe sur ma liberté, seroit-il plus incertain que quand il tombe sur mon existence? Je ne suis donc pas plus certain de mon existence que de ma liberté. L'Auteur du *Traité de la liberté* * qu'après tant d'autres, M. Boullier entreprend encore de réfuter, met d'abord à l'écart ce sentiment de liberté dont on vient de parler. C'est se délivrer assez commodément d'un moyen contre lequel on n'auroit aucune ressource. Il se débarrasse avec la même aisance des conséquences qui coulent du défaut de liberté: il les compte pour rien: c'est encore décliner assez légèrement une attaque qu'on ne se sent pas capable de repousser.

Voyant donc que, dans la nature de l'homme & dans l'ordre de la société, tout reclame en faveur de la liberté, cet Auteur (des nouvelles libertés de penser) s'élève à Dieu, & va chercher dans le sein même de la Divinité, des raisons ou plutôt des prétextes pour éluder ce témoignage intérieur de liberté qui se fait entendre à tous les hommes. C'est donc l'intérêt de Dieu & l'honneur des attributs divins qu'il prétend soulever contre le cri que la nature élève en faveur de notre liberté. . . . S'il y a, dit-il, une Providence, Dieu prévoit nos actions: mais il ne sauroit prévoir les effets des causes qu'on appelle libres; donc il n'y a point de causes libres, où Dieu ne prévoit point leurs actions. Ce raisonnement porte sur ce principe: Dieu bien qu'infiniment puissant & infiniment intelligent, ne peut jamais prévoir ce qui ne dépend pas d'un ordre nécessaire & invariable, . . . parce que Dieu n'a pas la prescience en qualité d'Auteur de toutes choses, mais en qualité d'Être qui connoît l'ordre nécessaire & invariable qui est en toutes choses.

M. Boullier prouve d'abord que, dans cette façon de raisonner, il y a plus à perdre qu'à gagner pour la gloire & pour l'intérêt de Dieu: ce n'est donc point un vrai zèle de l'honneur divin qui s'arme

* Ce *Traité* fait parties d'un *Recueil* intitulé, *Nouvelles libertés de penser*; *Recueil*, dit M. Boullier, imprimé dès qu'il parut. Voyez en la *Résutation* aux *Tom. I. & II. de l'Œuvre* du R. P. Bayle.

s'arme ici contre la liberté humaine. Voici le raisonnement de notre Auteur : Si Dieu ne connoît l'avenir qu'autant qu'il connoît l'ordre nécessaire & invariable qui est en toutes choses, il ne connoît l'avenir que comme je connois que demain ma Pendule sonnera midi, par la connoissance que j'ai de ses ressorts & du jeu qui en résulte : or, en connoissant de la sorte que demain ma Pendule sonnera midi, je ne prétends point connoître l'avenir. N'est-ce donc pas dégrader la prescience divine que de l'abaisser au niveau d'une connoissance que j'ai, & sur laquelle je ne pourrois sans me rendre ridicule, fonder aucune prétention au titre de Prophète ?

Ces principes, au reste, de l'Auteur des *Nouvelles Libertés de penser*, ont un vice propre q' i n'a pas échappé à la pénétration de M. Boullier. Voici comment il le dévoile, en reprenant le parallèle que l'Adversaire de la liberté avoit fait de la Prescience de Dieu & de la Science d'un habile Astronome qui prédit les Eclipses. Dieu, *dit-il*, prévoit les Eclipses plus sûrement qu'aucun Astronome, non pas précisément, parce qu'il connoît mieux la régularité des mouvemens célestes ; mais parce qu'il est sûr de la régularité & de l'invariabilité de ces mouvemens. Or ce n'est pas en qualité d'Etre qui connoît l'ordre de toutes choses, qu'il est sûr de cette régularité & de cette invariabilité des Astres : c'est en qualité d'Auteur & de Créateur des ressorts d'où dépendent tous les mouvemens des corps créés. Il connoît la nature, la force & la durée des éléments dont il s'est servi pour les construire : il sait jusqu'à quel degré leurs ressorts sont inaltérables : il n'ignore pas les causes qui pourroient en déranger l'action. Et voilà ce que ne peut savoir l'Astronome. “ Cal-
 „ culer, prédire les Eclipses, n'est point savoir l'a-
 „ venir : c'est seulement tirer des conséquences ju-
 „ stes de certains principes connus ; c'est résoudre
 „ un problème de mécanique ; c'est expliquer le
 „ jeu d'une machine qu'on a bien étudiée. Dieu au
 „ contraire prévoyant les Eclipses, sait s'il a résolu
 „ que notre tourbillon solaire, que le Soleil, la
 „ Lune, avec la loi de leurs mouvemens subsiste-
 „ ront dans mille ans d'ici : „ ce qu'assurément
 nul

nul homme au monde ne fait d'une Science proprement dire.

Mais, reprend le Fataliste que réfute M. Boullier, tout autre principe de prescience que celui qu'on vient d'exposer, est inconcevable : donc on n'en sauroit supposer d'autre en Dieu ; donc, pour soumettre tout à la prescience divine, il faut n'admettre aucun Etre qui ne soit soumis à ce principe ; donc pour sauver cette prescience, il faut ne reconnoître aucun Etre, aucun Agent libre. Si la manière, dont Dieu connoit les futurs nécessaires, Répond M. Boullier, ne suffit pas pour lui donner la connoissance des futurs libres, tout ce qu'on en peut conclure, c'est que les moyens de la prescience ne sont pas les mêmes pour les uns & pour les autres. Les moyens de prescience doivent être proportionnés à ses objets différens. Si ces moyens sont inconcevables, si cette prescience nous est incompréhensible, ce n'est pas une raison de nier cette prescience ou son objet. L'esprit infini ne peut-il donc avoir aucun moyen de connoissance qui ne soit à la portée de notre court intelligence ? Cet esprit est-il obligé de nous révéler les mystères de sa prescience, & de lever le voile qui nous la couvre ? Pour atteindre la fin qui nous est destinée, avons-nous besoin que ce voile se déchire ? Sommes-nous faits pour prévoir les futurs libres, ou pour savoir comment Dieu les prévoit ?

Il n'est point, ajoute l'Agresseur de la prescience divine & de la liberté humaine, il n'est point de la grandeur de Dieu de prévoir les choses qu'il auroit faites lui-même de nature à pouvoir être prévues. Cette instance, réplique notre Auteur, n'est qu'une fausse supposition qui blesse également Dieu & sa prescience. Dieu est un Etre trop éclairé pour pouvoir rien faire dont il ne prévienne toutes les suites. Ainsi, s'il y a des actions libres, Dieu les prévoit. De-là M. Boullier passe aux preuves dont il se sert pour établir qu'il y a des actions libres.

Il commence par se donner des guides dans la nouvelle route où il s'engage. Ces guides sont quelques principes qu'il accompagne de bonnes preuves. L'ame renferme en soi un principe de perception & un principe d'action : c'est donc un Etre actif.

Bile.

Elle n'en est pas moins passive, puisqu'elle est le sujet des impressions qu'elle reçoit, quand des causes étrangères suscitent dans son être des idées ou des sentimens involontaires. Elle exerce sur la matière comme sur ses propres pensées, une espèce d'empire. Son pouvoir étant, comme tout autre pouvoir, séparable de son acte, c'est un pouvoir d'agir ou de ne pas agir, un pouvoir qui s'étend à des actes opposés. Ce pouvoir est toujours plus étendu que son exercice, parce qu'il ne dépend point des perceptions, des objets, des motifs & des habitudes, dont peut dépendre l'exercice du même pouvoir. Il n'en est pas moins borné lui-même, étant subordonné à des pouvoirs supérieurs, arrêté par des obstacles invincibles, astreint à de certaines conditions &c. L'union de l'ame avec un corps établit entre ces deux substances un commerce réciproque de modifications, qui dépend sur-tout de l'état & des dispositions du corps : ce qui resserre encore le pouvoir de l'ame dans de plus étroites limites. Ces principes que M. Boullier multiplie, éclaircit & développe par des exemples & par des comparaisons aussi appropriées à leur nature qu'à ses vûes, approchent insensiblement & rapidement le but ou il aspire. Tout-d'un-coup on voit notre liberté paroître sans effort, & se montrer dégagée de la plupart des difficultés, ou plutôt des nuages ou ses ennemis voudroient l'étouffer.

On en découvre donc la nature physique, qui consiste dans un *principe interne d'action*, principe essentiel à l'ame, & qui constitue dans son être un pouvoir inamissible. Dans les mêmes principes, on découvre l'essence *morale* de la liberté, essence qui n'est qu'un pouvoir d'agir à la lumière d'un certain cercle d'idées distinctes. Les opérations du génie exigent un cercle d'idées bien plus vaste que celui qui suffit à l'exercice de la liberté. Mais quelque étroit que soit le cercle d'idées nécessaires aux actes libres de notre ame, il ne se réveille que par le jeu d'un organe, (le cerveau) sur lequel l'ame a peu d'action, puisqu'elle ne contribue en rien à la *structure intime* de cet organe, & qu'elle n'influe, dans ses *dispositions accidentelles*, que d'une façon *très-indirecte & très-éloignée*.

Dans

Dans son siège, l'ame peut essuyer, de la part du tempérament, des assauts violents : le tempérament peut ébranler le cerveau, & y porter des troubles qui éveillent des idées criminelles & des attrails viciés. Mais l'ame de son côté, en s'appliquant & en s'attachant à d'autres idées, à d'autres attrails & à des motifs opposés, peut, à moins que le cerveau ne soit malade, s'en faire un rempart solide, & repousser l'assaut. Nous aurions souhaité qu'ici M. Boullier ne se fût pas borné aux secours d'un ordre purement naturel, ou du moins qu'il eût fait entendre qu'on n'y doit pas mettre toute la confiance. Ces dispositions matérielles, qui sont des obstacles à la vertu, M. Boullier ne les regarde que comme la matière d'un combat fort rude : comme il n'est jamais impossible d'en triompher, jamais elles ne nécessitent au vice. Prise en ce sens physique, la liberté est dans l'ame un pouvoir inalienable.

Dans le sens moral, le même pouvoir subsiste, tant que l'ame ne manque point des idées nécessaires pour l'exercer, c'est-à-dire, pour délibérer, choisir & se déterminer. Quand l'état du cerveau troublé ou malade s'oppose à la présence de ces idées, le pouvoir physique qui constitue le fond de la liberté, n'est pas détruit ; mais l'usage moral & raisonnable de ce pouvoir est suspendu ou interdit : la liberté reste sans action ; c'est un fond toujours réel, mais devenu stérile. Dans l'état de la santé, le cerveau peut solliciter l'ame à vouloir une chose, mais il ne sauroit l'y nécessiter. Ainsi, comme l'ame avec les secours qu'il faut toujours présupposer, est maîtresse de céder ou de résister aux impressions du cerveau, elle ne lui doit jamais ni ses vices ni ses vertus.

Dans tout le Traité que M. B. réfute, il regne une espèce de principe dont ce judicieux Philosophe dévoile la fausseté ; c'est que le cerveau donne à l'ame immédiatement ses volontés & ses inclinations : ce n'est point là un vrai principe, c'est plutôt une exception qui n'a lieu que dans les rêves & les maladies du cerveau. Selon le système qu'on bâtit sur ce faux principe, l'ame devient assez inutile à la machine humaine : elle n'est qu'un instrument du cerveau, qui, avec d'autres instruments, pourroit

G exécuter

exécuter ce qu'il opère avec l'ame. Il faudroit lire tout ce qu'observe notre Auteur, pour expliquer les rapports & les services mutuels qui sont entre l'ame & le cerveau. Ce grand morceau de Métaphysique est excellent.

Sur la fin de son Livre, M. B. rassemble quelques Sophismes des Adversaires de la Liberté. On ne croiroit pas que ces mauvais Esprits ont le talent de présenter leur système sous des points de vues favorables à la Morale. Que ne tente-t-on point avec beaucoup de mauvaise foi, & un peu d'esprit ?

„ Ce système, dit on, (qui nie la liberté) détruit

„ toute la présomption qu'on peut tirer de la vertu.

„ Ajoutez, reprend M. Boullier, qu'il détruit aussi

„ l'horreur, la honte, le remords du vice. D'ailleurs

„ étoit-ce la peine de guérir la vanité ? Elle n'est

„ plus vice, dès qu'il n'y a plus de vices.

„ Ce système donne beaucoup de pitié pour les mé-

„ chants, sans inspirer de haine contre eux. Pourquoi

„ parler de haine contre les méchants dans un sys-

„ tème où il n'y a point de méchants ? Mais pour-

„ quoi dire aussi qu'un certain système nous inspire

„ de la haine pour autrui, un autre de la pitié ?

„ Auroit-on sitôt oublié que ces divers mouvements

„ dépendent non de notre ame, mais du cerveau

„ qui la domine ?

„ Ce système ôte aux honnêtes gens un sujet qu'ils

„ s'estimer & de mépriser les autres : il les porte à

„ souffrir les injures, &c. Je conviens, pourvu qu'on

„ m'avoue la fausseté du système, que l'erreur où

„ il jette ceux qui l'adoptent, pourra produire chez

„ eux quelque effet pareil : mais si par malheur il

„ se trouvoit véritable, il n'en produiroit aucun,

„ parce que les hommes alors toujours également

„ soumis à l'empire de leur cerveau, ne se corri-

„ geroient point, & demeureroient ce qu'ils ont

„ été. „

Cet Essai de controverse fera connoître de plus en plus la bonne Métaphysique de M. Boullier, & la fausse subtilité des Adversaires du libre Arbitre.

—:—————:—

Nos Journaux ont déjà annoncé quelques
Ouvrages

Ouvrages d'érudition & de Doctrine du Savant Don Joseph de l'Isle, Abbé de St. Leopold de Nancy, Ordre de St. Benoît, & Prieur de l'Abbaye de St. Mihiel. En voici un nouveau de la façon qui vient de sortir de dessous les presses, sous ce titre, *Avis touchant les dispositions dans lesquelles on doit être selon le Cœur, pour étudier la Théologie; où l'on parle de la vocation à l'Etat Ecclésiastique; où l'on tâche d'inspirer des sentimens de modération & de paix; où l'on suggère les tempéramens qu'on peut garder au sujet des questions qui sont agitées dans les Ecoles; avec une Dissertation sur l'amour de Dieu nécessaire pour recevoir la rémission des pechés dans le Sacrement de Pénitence*, en un vol. in-8°. de 400 pages, imprimé sur beau papier & beaux caractères, chez le Sr. Hœner, Imprimeur ordinaire du Roi & de la Société Royale à Nancy 1760.

Cet ouvrage est le fruit des reflexions que le savant Auteur a faites lorsqu'il enseignoit la Théologie. Ceux qui se destinent à l'Etat Ecclésiastique & surtout les Séminaristes y trouveront des maximes assurées, & des principes qui les conduiront à la connoissance de la vérité sans crainte de se tromper.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

LES affaires de l'intérieur du Royaume occupent beaucoup Mr. Bertin, nouveau Contrôleur Général des Finances. Il examine

sur tout dans les plans de Mr. Silhouette, son prédécesseur, ce qui est de moins à la charge des peuples, & ses avis sont suivis. Les Fermiers Généraux ont été assemblés chez lui. Il les a engagés de témoigner leur amour pour l'Etat par un secours volontaire qu'ils ont donné généreusement. La vaisselle du Royaume, portée d'ailleurs à la monnoye avec empressement, procure des sommes capables de fournir encore pour long-tems aux besoins de la guerre : Mais pour y mieux pourvoir encore, le Roi a rendu un Edit pour l'établissement d'une Tontine, qui a été enregistré le 17. Décembre au Parlement, sans la moindre difficulté. Il porte création de trois millions de rentes viagères, en forme de tontines, divisées en actions de 200 livres chacune, distribuées en huit classes & établies sur la Ferme Générale des Postes. En voici le préambule.

Création
de rentes
viageres.

LOUIS &c. Les dépenses indispensables que nous sommes obligés de continuer, pour parvenir à une paix qui puisse faire le bonheur de nos peuples, nous déterminent à faire une création de Rentes viageres, dites Tontines, où nos Sujets & Etrangers pourront utilement placer leurs fonds, avec une augmentation de leurs revenus, & un accroissement successif dans les rentes qu'ils acquerront. Nous avons d'autant plus volontiers adopté ce moyen, que l'augmentation que nous avons faite dans la régie de la Ferme des Postes, nous procurera les fonds nécessaires pour payer ces Rentes, dites Tontines, sans rien déranger à la destination de nos autres revenus. *A ces Causes &c.*

Cet Edit porte en substance ce qui suit.

1°. Le Roi crée 3 millions de rentes viagères,

en

en forme de tontines , avec accroissement en faveur des survivans. Ces rentes seront vendues & aliénées aux Prevôt des Marchands & Echevins de la Ville de *Paris*, pour les prendre, par préférence à la partie de son Trésor Royal , sur la Ferme Générale des Postes , sur les Droits d'Aides & Gabelles , qui demeureront affectées & hypothéquées au paiement des arrérages de ces rentes jusqu'à leur extinction.

2°. Ces rentes seront divisées en actions de 200 livres , & distribuées en huit classes ; la première depuis la naissance jusqu'à dix ans , aura 14 livres par action ; la seconde , depuis dix ans jusqu'à vingt , 15 livres ; la troisième , depuis vingt jusqu'à trente , 16 livres ; la quatrième , depuis trente jusqu'à quarante , 18 liv. ; la cinquième , depuis quarante jusqu'à cinquante , 20 livres ; la sixième , depuis cinquante jusqu'à soixante , 21 livres ; la septième , depuis soixante jusqu'à soixante & dix , 22 livres ; la huitième , depuis soixante & dix & au-dessus 24 livres.

3°. Les actions seront acquises au Trésor Royal en deniers comptans , & les constitutions particulières ne pourront être moindres que d'une action. Il sera permis aux Acquéreurs d'en prendre tel nombre qu'il leur plaira. Sur les quittances du Garde du Trésor Royal , le Prevôt des Marchands & les Echevins expédieront les Contrats , qui seront délivrés gratuitement aux Acquéreurs par les Notaires.

4°. Les arrérages de ces rentes courront , à compter du premier jour du quartier dans lequel elles seront acquises. Le pavement s'en fera de six mois en six mois à l'Hôtel de Ville de *Paris*, comme il se pratique pour les autres

rentes viagères, sans retenue des vingtièmes, des deux sols pour livre du dixième, & de toutes autres impositions. Lorsque quelqu'un des Acquéreurs des rentes viendra à décéder, les arrérages, qui lui appartenoient, seront, à compter du jour de sa mort, répartis par accroissemens aux survivans de la même classe, jusqu'au dernier mourant; en sorte que le dernier vivant jouira seul du revenu de toutes les actions de sa classe.

5°. Toutes sortes de personnes sans exception pourront acquérir ces rentes, & faire passer les Contrats sous les noms des personnes qu'ils voudront choisir, avec les réserves de jouissances qu'ils jugeront à propos. Les Acquéreurs de ces rentes seront tenus de justifier de l'âge des rentiers par des extraits baptistaires, ou par d'autres actes équivalens, en bonne forme & dûment légalisés. Les étrangers, demeurant hors du Royaume, joindront à ces extraits, ou actes, des certificats des Ambassadeurs, Envoyés de S. M., Résidens ou Consuls de la Nation Françoisse dans les Villes où ils feront leur demeure; & dans celles où il n'y auroit aucun de ces Ministres, des certificats des principaux Magistrats, portant qu'ils se sont présentés devant eux, & qu'ils leur ont représenté les extraits baptistaires ou actes équivalens.

6°. Si quelqu'un des Acquéreurs se fait comprendre dans une classe plus avancée que celle où son âge doit le faire employer, la rente, qui lui aura été constituée, appartiendra par accroissement aux rentiers de la classe où il auroit dû être compris. Les contestations sur le paiement des arrérages de ces rentes seront ju-
gées

des Princes &c. Fevrier 1760. 101
gées en premiere instance, sommairement &
sans frais, par le Prevôt des Marchands & les
Echevins de la Ville de *Paris*, & exécutées par
provision, sauf l'appel à la Cour de Parlement
de *Paris*. Voilà le conteuu.

Nous voyons de nouvelles Lettres Patentes
du Roi, datées de *Versailles* du 14. Décembre,
sur la vente des vaisselles aux Hôtels des Mo-
noyes. Elles portent ce qui suit.

Le Clergé de notre Royaume, qui, après
avoir fait porter à nos Hôtels des Monnoyes la
Vaiselle propre à son usage personnel, vient de
nous donner une nouvelle preuve de son affection
à notre service, en offrant d'y faire porter pa-
reillement la partie de l'Argenterie des Eglises
qui ne seroit pas indispensablement nécessaire
pour le service divin, nous ayant représenté
qu'il avoit besoin d'un délai plus long que celui
fixé par nos Lettres patentes du mois d'Octobre
dernier, pour rassembler l'Argenterie des Egli-
ses dans les différentes parties de notre Royaume;
Nous avons cru devoir déférer à ses représenta-
tions pour répondre au zèle qu'il nous a marqué
dans cette occasion, en lui facilitant les moyens
de l'employer à l'avantage de notre Etat. A
CES CAUSES, de l'avis de notre Conseil, nous
avons prorogé, & par ces présentes signées de
notre main, prorogeons le délai fixé par nos
Lettres patentes du mois d'Octobre dernier, jus-
qu'au premier Mars prochain: Voulons que les
Vaiselles d'or & d'argent, & Argenteries qui
seront apportées par tous nos sujets, tant Ecclé-
siastiques que Laïques, aux Hôtels des Monnoyes
jusqu'audit jour, y soient reçues & payées sur
le pied & en la forme spécifiée dans lesdites Let-
tres patentes, & conformément au Tarif qui

on a été fait & arrêté le 5. Novembre dernier par notre Cour des Monnoyes de Paris. Si Vous mandons, &c.

* Sur cette affaire des Vaiselles, on nous a envoyé de *Rheims* deux Epitres en Vers, l'une de l'Abbé de *Saulx*, Chanoine de la Cathédrale & Chancelier de l'Université de cette Ville, l'autre qui y sert de réponse; mais ces Pièces, quoique belles & méritant de voir le jour pour le zèle du service qu'on y remarque, son trop longues pour trouver une place dans le Journal présent. Nous pourrions les donner une autre fois.

L'Edit pour la subvention générale, rapporté dans notre Journal du mois de Novembre dernier, est frondé par le Parlement de *Toulouse*, qui en arrête l'exécution, parce qu'il ne lui a pas été envoyé à vérifier. Le Parlement de *Rouen* d'un autre côté, ayant nommé des Commissaires pour l'examiner, trouve, sur leur rapport, qu'il y a matière à remontrances; il en a fait mettre les objets sur ses régîtres, & s'est résolu par conséquent de représenter au Roi ce qui suit, savoir :

Que son Parlement, accoutumé à donner des témoignages éclatans d'obéissance & de fidélité, s'empreseroit de lui donner de nouvelles preuves de son zèle, s'il ne consultoit que les sentimens de son cœur, & si la multitude des Impositions contenues audit Edit ne tendoit à la ruine du Royaume, en frappant à la fois tous les Etats, & en portant un trouble universel dans une Province, qui s'est distinguée dans tous les tems par son attachement pour ses Souverains.

Qu'il importe à la bonté paternelle dudit Seigneur Roi, de jeter des regards de compassion sur la condition malheureuse des habitans de la Province de Normandie, privés de leur Commerce; qui, depuis l'avènement dudit Seigneur Roi au Trône, en paix
comme

comme en guerre, n'ont cessé d'être opprimés par l'immensité des impôts qu'ils ont payés à l'Etat, augmentation de tailles, ustenciles, fournitures des camps, passages & logemens de troupes, capitation avec les quatre sols pour livre, les deux vingtièmes, les deux sols pour livre en sus du dixième, corvées de toutes espèces, droits de contrôle, insinuations & centième denier, octrois, accroissement d'octrois, droits d'entrées, taxes sur les offices, impositions nouvelles sur le tabac, don gratuit & autres charges & subsides arbitraires accumulés sur les têtes; de manière qu'on a plus que doublé les revenus que percevoit Louis XIV. dans ces tems malheureux, où ce Roi, d'immortelle mémoire, avoit presque seul la guerre à soutenir contre toutes les Puissances de l'Europe conjurées.

Que cependant, après un dixième fort onéreux pour les Peuples dudit Seigneur Roi, son Parlement avoit donné la plus grande preuve de sa soumission, en procédant en pleine paix, à la suite d'une guerre qui avoit épuisé le nécessaire, à l'enregistrement d'un premier vingtième, qui n'avoit pas d'exemple dans la Monarchie; que les Commissaires départis l'avoient rendu encore plus aggravant, par des appréciations secrètes & arbitraires, dont ils étoient seuls Juges; & qu'au mépris de la Loi, & par des contraventions formelles aux intentions connus dudit Seigneur Roi, ils l'avoient fait monter aussi haut que le dixième auquel il succédoit: vingtième d'autant plus accablant, qu'il venoit à la suite d'une guerre victorieuse, qui ne devoit promettre à ses Sujets que des soulagemens proportionnés aux efforts qu'ils avoient été obligés de faire.

Que ce premier vingtième avoit été annoncé comme une ressource uniquement destinée à acquiter les dettes & charges de l'Etat, & dont le fruit devoit être le soulagement effectif des Peuples, lorsque chargés encore du poids de cette imposition réservée pour dernière ressource dans les tems les plus difficiles, & sans avoir eu le bonheur de jouir des avantages de la paix, ils ont été accablés, au seul bruit de la guerre, par un second vingtième qui a été enregistré, malgré les plaintes mêlées d'amour & de respect, & les gémissemens de la Nation présentés audit Sei-

gneur

gneur Roi par les Magistrats, seuls organes de l'entière vérité auprès du Trône.

Que dans des circonstances aussi malheureuses, l'Edit du *don-gratuit*, qui a enlevé à la Province des sommes considérables, & prodigieusement augmenté le prix des denrées, sembloit être le dernier sacrifice des Peuples déjà épuisés, lorsque le nouvel Edit de *Subvention*, adressé à son Parlement, annonce un troisième vingtième avec les deux sols pour livre, qui auroit des suites capables d'étonner ledit Seigneur Roi, & précipiteroit la ruine du Royaume, s'il le laissoit subsister.

Que ces vingtièmes ne présentent qu'une idée imparfaite de ce qu'ils sont en eux-mêmes : que les preposés à leur perception n'admettent ni la déduction des charges d'entretien & de réédification, ni les accidens des récoltes, ni les non-valeurs, ni généralement toutes les pertes que supportent les biens fonds ; de manière que les Propriétaires de ces biens sont souvent plusieurs années sans recevoir, tandis qu'ils sont forcés d'avance de payer les vingtièmes, qui, perçus, à la rigueur & sans déduction, deviennent des impositions beaucoup plus fortes, sous des noms plus adoucis ; tributs si accablans à la suite de tant d'autres, qu'ils se nuiroient bientôt à eux mêmes.

Que ces vingtièmes & impositions accessoiress, réunis aux charges indispensables des biens fonds, enlevant nécessairement au Propriétaires plus de moitié de son bien, lui ôteroient les moyens de l'améliorer, porteroient un coup mortel à l'agriculture, décourageroient les cultivateurs, entraîneroient la dévastation des campagnes, augmenteroient la dépopulation, déjà trop sensible dans plusieurs contrées de ce Royaume, écraseroient enfin la Noblesse, cet Ordre si respectable & si précieux à la Nation, qui ne vit & ne se soutient que du produit de ses terres, quand elle va sacrifier ses jours & répandre son sang pour la défense de la Patrie, & le service dudit Seigneur Roi.

Que toutes les charges sur les biens fonds n'affectent que les moins riches du Royaume, tandis que les gens les plus aisés & les plus opulens, dont la fortune consiste dans des effets Royaux & papiers publics, beaucoup trop multipliés, ne contribuent en rien

AUX

aux besoins de l'Etat : que les Propriétaires sont cependant ceux qui y tiennent le plus par la nature de leurs biens ; que les opprimer, c'est leur ôter les moyens de faire travailler les pauvres, qui se trouvant sans occupation, augmenteroient la multitude des Vagabons, qui n'ont d'autre profession que celle de mandier, & qui mettant à contribution le Fermier & le Propriétaire, par la crainte des plus grands malheurs, déjà trop éprouvés, enlèvent aux vrais pauvres leur subsistance, & aux habitans une partie de leur nécessaire.

Que d'après des observations aussi frappantes, dictées par l'humanité & présentées audit Seigneur Roi, son Parlement ne doute pas qu'il ne se laisse attendrir par le tableau effrayant, mais véritable, de la situation accablante de ses Peuples, & ne cesse d'insister sur l'établissement d'un nouveau vingtième & des deux sols pour livre, qui consommeroient la ruine totale des Sujets fidèles, qui touchent au moment de n'avoir à offrir audit Seigneur Roi, que des vœux stériles de leur amour inviolable pour sa Personne sacrée.

Que les besoins de l'Etat ne doivent pas faire anéantir l'Etat ; que si des ressources promptes sont indispensables, le Roi est très humblement supplié de se les procurer par l'économie politique des fraix de recouvrement toujours inutiles au Monarque, ruineux pour ses Sujets, & qui ne sont avantageux qu'aux Traitans, en ce qu'ils excèdent de beaucoup ce qui entre dans le Trésor-Royal, ou de les puiser dans ces fortunes immenses & précipitées de gens d'affaires & Officiers comptables des deniers publics, qui semblent insulter à la misère des Sujets par l'excès de leur luxe & de leur faste, & dont les richesses sont les dépouilles des Provinces, la subsistance des Peuples & le patrimoine de l'Etat.

On voit par là que le Parlement de *Rouen* se moule presque en toutes choses sur celui de *Paris*. Ces deux Corps se figurent que l'économie dans la dépense & la perception peut fournir à tous les besoins de l'Etat. Le

Le 2. Janvier le Parlement de *Paris* s'est assemblé à l'occasion de cet Edit portant établissement d'une subvention générale dans tout le Royaume, de celui portant création de cent Receveurs des rentes constituées sur l'Hôtel de Ville, & d'un troisième concernant la suppression des charges; tous Edits enrégistrés au Lit de Justice qui s'est tenu à *Versailles* le 20. Septembre dernier. Ces trois Edits & quelques autres acceptés par le Roi ont été examinés dans l'assemblée. On compte qu'ils seront publiés incessamment avec des modifications.

Affaires
: mer.

On ne voit ni à la Cour ni dans tout le Royaume aucunes de ces dispositions à la Paix, dont les papiers publics de *Londres* ont fait éclat. Le Contrôleur Général des Finances & le Conseil du Roi font au contraire toutes celles qui marquent bien positivement un grand effort pour la campagne prochaine en *Allemagne*, & pour faire mieux réussir le projet d'une descente dans l'un des trois Royaumes Britanniques, qu'il n'a été exécuté l'année dernière. Les préparatifs s'en font dans les Ports, où sont heureusement revenus les Vaisseaux de l'Escadre du Maréchal de Conflans, avec espérance que ceux de Mr. de la Clouë échappés de l'affaire de *Lagos*, malgré la vigilance des Anglois qui les tenoient comme bloqués à *Cadix*, & en dernier lieu, comme on nous l'assure, toute la petite Escadre du renommé Capitaine Thurot, présentement Chef d'Escadre. Mais rien de plus faux que l'avis dont nous avons fait usage le mois dernier, que le Maréchal de Conflans se feroit plaint de plusieurs Capitaines, dont la manœuvre auroit été tout-à-fait contraire à ses signaux dans l'action du 20. Novembre.

Vembre. Nous épargnons cependant ici le nom de la personne qui, on veut le croire, aura peut-être été susceptible elle-même de croire la réalité de la chose en nous envoyant cet avis, avec celui qu'on instruisoit le procès des Officiers dont étoit plainre.

Non, Mr. le Maréchal de Conflans, dont les sentimens d'honneur sont aussi relevés que sa haute naissance, bien loin de former de telles plaintes ; a été au contraire fort touché d'apprendre qu'on lui eut imputé d'en avoir fait. Ces imputations sont donc fausses en tout point, ainsi que Mr. le Maréchal l'a déclaré lui-même en rendant justice aux Officiers de tout grade qui ont combattu sous ses ordres, & dont il a loué la valeur & la bonne conduite, par des expressions avantageuses. Il paroît à ce sujet un Mémoire d'un Officier de distinction qui a été de l'action pour détromper le public contre les écrits qui ont été répandus de la prétendue platute du Maréchal ; Mémoire d'ailleurs qui détaille au mieux tout le combat naval. C'est un exposé trop long pour en faire usage ici. Mais un exposé sur lequel tout le monde raisonnable justifiera les Capitaines dont le public s'est plaint sans connoissance de cause & sans réflexion : car depuis que la Marine existe on n'a fait de crime à un Capitaine d'avoir préféré le salut de son Vaisseau à le mettre sur les roches au risque de se noyer ou de se brûler en présence de l'ennemi. Mr. de Conflans ne se plaint de personne, & seroit sûrement fâché que toute son Escadre fût détruite aujourd'hui ; ce qui seroit arrivé le lendemain qu'elle se seroit vûe échouée & cernée par des ennemis supérieurs du double. Enfin un Général

ral qui dans une extrémité ne fait aucun signal, ne montre aucuns feux pour se faire suivre, ne peut se plaindre de n'avoir pas été suivi, surtout si au dernier moment où on l'a vû & pû voir à l'entrée de la nuit il courroit un bord qui le perdrait certainement, comme l'événement ne l'a que trop fait voir. Au reste, les Anglois qui ont forcé, pour ainsi dire, la Flotte Royale à remettre l'expédition méditée contre eux à l'année présente, n'ont pas été contents de ce coup qui leur a réussi. Une de leurs Galiliotes à bombes, chargée de deux mortiers & soutenue de deux Frégates, s'est avancée au Bourg du *Croisse*, qui en a été bombardé par ordre de l'Amiral Hawke. Comme l'on glose toujours, qu'un petit endroit ne mérite pas les foudres de la guerre, c'est, dit-on à ce sujet, *un coup de dépit de l'Amiral Anglois, que ce coup. Il a trouvé mauvais qu'on lui ôtât le moyen de pêcher l'artillerie du Soleil-Royal dont il comptoit d'augmenter ses trophées.* Il fit ainsi jeter sur ce Bourg 50 bombes le 10. Décembre & 12. le lendemain au matin. Mr. de Broc, qui y commande, s'en est tenu à arrêter l'incendie; & le Duc d'Aiguillon qui accourut, ne put guères faire plus, n'y ayant au *Croisse* que huit canons de fer pour mettre en batterie. L'Anglois s'est retiré, ne voulant pas attendre qu'une meilleure artillerie l'y forçât. Il s'est cependant emparé de l'*Isle Dieu*, rocher qui est entre la *Bretagne* & le *Poitou*. Il a imposé aux Pêcheurs qui habitent cette petite Isle, des contributions au-dessus de leurs moyens, & sur l'impossibilité alléguée du paiement, l'Isle a été ravagée, & ce qui ne pouvoit être d'aucun usage a été détruit. Les ennemis

nemis font mine d'en vouloir à *Belle-Isle* où ils n'ont encore rien osé tenter. Le Duc d'Aiguillon en a approvisionné la Place, & il prend des mesures pour leur rendre la descente coûteuse.

Le Comte de Sabran-Grammont, Capitaine de Vaisseaux, qui s'est signalé beaucoup dans le combat de *Lagos*, où il a soutenu plusieurs heures l'attaque de cinq Vaisseaux Anglois, arriva sur la fin de Décembre à *Versailles*. Il salua le Roi, qui le présenta lui-même à la Reine & à toute la Famille Royale en le comblant d'éloges. Ces témoignages d'estime ont été suivis d'une pension de 2000 livres sur l'Ordre du St. Esprit. Mr. Canon, Lieutenant de Frégates du Roi, est aussi arrivé du *Canada* à *Versailles* pour rendre compte au Ministère de l'état où se trouvoient les affaires à son départ. *Quebec*, suivant ce qu'il a déclaré, est une Place ruinée, & les Anglois auront bien de la peine à s'y maintenir. Les troupes du Roi avec les Insulaires de leur parti se font fort de la ravoit bientôt. Mr. Canon a été attaqué dans son trajet, revenant à *Brest* sur la Frégate le *Machault* qu'il commande, mais il s'est tiré du pas. Il a même enlevé une Frégate Angloise où il n'y avoit que 16 hommes qui sont ses prisonniers, & qu'il a amenés à *Brest* avec la Frégate.

Quant à la *Martinique*, pour conserver cette Isle considérable de l'*Amérique-Septentrionale*, contre laquelle les Anglois méditent une expédition pour le mois de Mars prochain, le Roi donne trois de ses Vaisseaux de 74 canons chacun avec deux Frégates de 40, & deux Flutes du port de 200 tonneaux l'une, à une

Compa-

Compagnie qui se charge de tous les fraix de l'armement. Cette petite Escadre, qui se formera comme celles dui prirent *Carthagene* & *Rio-de-Janeiro* sous le règne de Louis XIV., sera commandée par Mr. de la Touche-Trevilles Capitaine de Vaisseaux, qui, à l'exemple de Pointis & du Gué-Trouin, prend intérêt à l'armement. Le Roi demande uniquement qu'on porte pour son compte à la *Martinique* 400 tonneaux de munitions, & il cède tous ses autres droits à la Compagnie, même les prises que l'Escadre pourra faire. On compte tellement sur un armement de cette nature qu'on court aux actions proposées pour cet objet de 4000 livres chacune, comme à un fond qui en promet en revenu le double de la somme mise.

Le Roi a envoyé le Bâton de Maréchal au Duc de Broglie, qui tenoit encore la campagne dans le commencement de Janvier & poussoit à merveille les postes avancés des Alliés. Pour finir la guerre dans le cours de la campagne prochaine, on fera des efforts redoublés; trois puissantes Armées seront sur pied, dont l'une commandée par le nouveau Maréchal de France devra agir contre l'Électorat d'*Hanovre*; l'autre sur le *Weser* aux ordres du Prince de Soubise, & la troisième en *Saxe* dont le Commandant n'est pas encore connu. Au reste la Cour est très-satisfaite des arrangemens qu'a pris le Maréchal de Broglie pour assurer de bons quartiers d'hiver aux troupes du Roi. Sa Majesté lui a conféré le Gouvernement de la *Haute & Basse-Alsace*, vacant par le décès du Maréchal de Coigny.

Le Marquis de Beauffel, Gentilhomme Provençal, est nommé Ministre du Roi auprès de l'Électeur

des Princes &c. Février 1760. III

l'Electeur de Cologne , à la place de Mr. de Breteuil, qui va en qualité de Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté relever en Russie le Marquis de l'Hôpital. Mr. Baschi, ci-devant Ministre du Roi en Portugal, va à Venise remplacer Mr. de Durfort, qui est nommé Ambassadeur à la Cour du Roi des Deux-Siciles.

Le Maréchal Duc de Belleisle a cédé son Duché de *Gisors* au Roi pour deux millions & demi, dont il n'a reçu que 900000 livres. Il s'est contenté pour le reste de 80000 livres de rente viagère.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, & en HOLLANDE, depuis le mois dernier.

ANGLETERRE. C'est dans ce Pays que l'on prête à la France d'avoir fait & réitéré ses avances d'entrer en négociation, afin de parvenir à une pacification générale, sur-tout depuis la reddition de *Quebec* aux armes de la Grande Bretagne. On y a même publié dans les feuilles hebdomadaires, que déjà elle auroit muni des pleins-pouvoirs du Roi Très-Chrétien Mrs. de Chavigny, de Castres & de Buffly; que d'autre part le Général Major York seroit l'un des Plénipotentiaires Anglois; que *Breda* auroit été choisi pour le lieu du Congrès; & que pour entrer en matières on n'attendoit que la réponse des Cours de *Vienne* & de *Petersbourg* aux pressantes sollicitations de celle de France.

H

On

On a même insinué que le Ministère Britannique étoit occupé à dresser quelques articles essentiels qui devoient faire partie des instructions des Négociateurs Britanniques. Voilà ce qu'on annonce au peuple, qui crie autant à la paix à présent, qu'il a crié à la guerre il y a quatre ans. Mais on lui a notifié aussi publiquement par ordre de la Cour, une Déclaration que le Duc Louis de Brunswick-Wolffembüttel, Généralissime des troupes des Provinces Unies, avoit remise de la part des Rois d'Angleterre & de Prusse, aux Ministres des Puissances belligérantes résidens à *La Haye*. Cette Déclaration porte « que Leurs Majestés Britannique & » Prussienne, émuës de compassion à la vûe » des maux occasionnés par la guerre qui s'est » allumée depuis quelques années, & de ceux » qu'elle doit encore produire, croiroient manquer aux devoirs de l'humanité, & en particulier à leur rendre attention pour la conservation & le bien de leurs Royaumes & Sujets, si elles négligeoient les moyens propres à arrêter les progrès d'une calamité si funeste, & à contribuer au rétablissement de la tranquillité publique. Dans cette vûe & afin de manifester la pureté de leurs intentions à cet égard, Leurs Majestés ont résolu de déclarer qu'elles son prêtes à envoyer des Plénipotentiaires à l'endroit qui sera jugé le plus convenable, pour y traiter d'une Paix solide & durable avec ceux que les Parties belligérantes jugeront à propos d'autoriser de leur côté pour parvenir à un but si désirable. »

L'affaire de *Maxen* en *Saxe*; ce revers de fortune que les troupes Prussiennes y essuyèrent
le

le 20 & le 21 de Novembre ; le peu de fruit que les Alliés ont retiré de la Bataille de *Min-den* , & la crainte de se voir poussés hors de leurs postes par le Maréchal de Broglie, sont aussi regardés par les plus sensés comme sujet inductif à cette Declaration publiée à *Londres*. Il en est donc qu'ils regardent comme sans fondement les avances pour la Paix que la France auroit faites à une Couronne qui lui a déclaré la guerre après tant de prises faites en mer sur ses sujets en pleine paix. On la souhaite cette paix : toutes les Puissances la désirent , on le sçait. Mais il y a peu d'apparence de l'avoir avant des opérations d'une nouvelle Campagne qui en fassent les conditions. De là se soutient l'activité des préparatifs , par l'ardeur qu'on remarque dans les deux Départemens de la guerre. On leve des Matelots de gré & de force ; tous les Vaisseaux de ligne qui sont dans les Ports se mettent en état d'aller en mer ; les Officiers des troupes de Marine se rendent à leurs Corps ; le Gouvernement a retenu à sa solde un grand nombre de Bâtimens de transport ; il a contracté pour des provisions en tout genre à livrer au mois de Mars au plûtard ; il fait préparer des trains d'artillerie avec leurs munitions ; il veut faire passer dans le commencement du même mois dix à douze mille hommes de renfort à l'Armée du Prince Ferdinand ; les Généraux de Barrington & Honeywood sont nommés pour les commander , parce qu'on s'attend à un grand effort de la part des François pour la campagne qui doit terminer la guerre ; & pour que les côtes ne soient pas dégarnies , les ordres sont précis de mettre sur pied les

Milices des Provinces, dont les Gouverneurs sont autorisés à procéder contre les réfractaires. L'Amirauté faisant donc ses dispositions de campagne, l'Amiral Boscawen doit relever l'Amiral Hawke sur les Côtes de Bretagne, d'où plusieurs de ses Vaisseaux conduits par l'Amiral Geary, sont revenus à *Portsmouth* fort maltraités par les tempêtes du mois de Novembre. Les Amiraux Howe & Rodney sont aussi de retour à *Portsmouth* avec leurs Escadres : Mais une autre très-forte qu'on destine pour les *Mers Occidentales*, doit être commandée par l'Amiral Saunders; on s'en promet par avance la conquête de la *Martinique* dont les Armateurs dérangent beaucoup le commerce Anglois aux *Petites Antilles*. De plus on prépare des renforts pour l'*Inde*, d'où les dernières Lettres ne marquent rien des heureux succès que plusieurs avis avoient annoncés. Enfin quoi qu'il en coûte, on veut faire des efforts par terre & par mer qui surpassent tous ceux des campagnes précédentes.

Quant au Parlement, les opérations de la Chambre des Communes ont été décisives. En grand Comité sur le subside, elle convint le 14. Décembre d'en fournir deux nouveaux au Roi, l'un de 670 mille livres sterling, & l'autre de 60 mille pour le mettre en état de remplir ses engagements avec le Roi de Prusse & le Landgrave de Hesse-Cassel; qu'en outre on destineroit cinq mille livres sterling à l'entretien de l'Hôpital des Enfants trouvés, & quinze mille au transport du Magazin à poudre de *Greenwich* dans quelque endroit moins dangereux. E suite la Chambre, en Comité sur les moyens de lever le Subside, fut d'avis qu'on

des Princes &c. Février 1760. 115
 qu'on leveroit huit millions par annuités à 4 pour cent; qu'il seroit annexé à chaque centaine un Capital de trois livres sterlings; que le Capital consisteroit en un Billet de Lotterie de trois livres, accompagné des mêmes annuités, qui commenceroient à courir au 5. Janvier pendant le terme de vingt ans; qu'elles se réduiroient à trois pour cent au bout de ce terme; que les huit millions porteroient un intérêt de quatre pour cent, à compter du 5. Janvier 1760. pendant 21 ans consécutifs, après lesquels l'intérêt baisseroit jusqu'à trois pour cent; que les annuités seroient transférables à la Banque, & remboursables par le Parlement à 500 mille livres pour le moins à la fois, & postérieurement à l'expiration de cet espace de tems; que chaque souscrivant payeroit 15 pour cent avant le 15. Janvier 1760. entre les mains des Caissiers de la Banque, & que les autres payemens s'acquitteroient: savoir, 10 pour cent le 26. Février 1760, le 25. Mars, le 29. Avril, le 31. Mai & le 3. Juillet; 15 pour cent le 14. Août, 10 pour cent le 15. Septembre & le 29. Octobre; que les sommes seroient payées par les Caissiers de la Banque dans l'Echiquier, pour être appropriées aux usages qui seront vôtés dans cette séance du Parlement; qu'il dépendroit des porteurs d'Ordres de l'Echiquier, donnés en vertu d'un Acte de la dernière séance par rapport à la levée d'un million, de souscrire pour le montant de leurs Ordres, lesquels tiendroient lieu de comptant dans tous les payemens; que tout souscrivant, qui auroit payé toute sa souscription avant le 16. Septembre 1760, jouïroit d'un décompte à raison de trois pour cent jusqu'au 29. Octo-

bre suivant ; qu'il seroit levé un Impôt de trois sols par boisseau sur la Drèche en ce Royaume, un sol & demi sur celle en *Ecosse*, & que l'on imposeroit une taxe égale d'un sol & demi sur chaque boisseau de Drèche que l'on apporteroit d'*Ecosse* en *Angleterre* ; qu'enfin le provenu de ces Impôts seroit appliqué au paiement de l'intérêt desdits huit millions d'Annuités & de Lotterie, & que le Fond d'Amortissement y serviroit de sûreté collatérale.

Le 18. & les deux jours suivans les Seigneurs passèrent plusieurs des Bills qui avoient été mis précédemment sur le tapis, approuverent le 20. ceux concernant la défection dans les troupes, la distillation des grains, l'entrée des provisions salées d'*Irlande* & la Naturalisation, lesquels furent tous signés au nom du Roi en présence des Communes. Après quoi, les deux Chambres s'ajournerent, les Pairs au 15. Janvier, & les Communes au 14. du même mois.

Le Parlement leve aussi 13 millions 150 mille livres sterlings pour le service de cette année, & ce en attendant que les démarches qu'on fait vers une pacification, soient suivies d'autres qui donnent assistance à cet ouvrage si désiré. L'emprunt des huit millions par six Négocians dont il a été fait mention, n'a pû réussir.

L'affaire des prises Hollandoises paroîtroit autant que réglée, s'il ne s'agissoit plus que de restituer quelques Navires, à la réserve de leurs chargemens de canons & de munitions de guerre pour le service des ennemis. Mais il y a encore d'autres difficultés à lever ; aussi les Députés Hollandois sont toujours à *Londres*.

Le Prince San Severino Albertini est continué

des Princes &c. Fevrier 1760. 117
mué dans l'Ambassade de Naples par le nouveau Roi des Deux Siciles.

H O L L A N D E.

Les conférences des Ministres étrangers avec les Membres du Gouvernement, n'ont été nullement relatives à la pacification des troubles dont une partie de l'Europe est agitée par la guerre présente. On s'en est flatté en vain. Il n'y a eu sur cet objet que la Déclaration du Duc de Brunswick Wolfenbützel que nous avons rapportée. Ces conférences n'ont roulé que sur le courant des affaires particulières de la République avec quelques Cours étrangères. Mais pendant l'assemblée des Etats, les Députés des Amirautés ont fait leur rapport pour les Vaisseaux à équiper, & qui doivent accompagner les Convois & escorter & protéger le Commerce & la Navigation des Sujets des sept Provinces de l'Union. Plusieurs de ces Vaisseaux sont encore en commission. Il y a toute apparence que le différend, dont on a parlé quelque fois de la Province de *Groningue* avec celle de *Hollande*, va être terminé à l'amiable. Du mariage du Prince de Nassau-Weylbουργ avec la Princesse Caroline, on n'en dit plus mot.

La nouvelle du pillage d'un Vaisseau Hollandois par les Algériens, quoique muni de bonnes Lettres, a fait dans ce Pays d'autant plus d'impression, que les Etats Généraux avoient fait savoir au Dey que leurs présens pour cette année étoient prêts & les ordres même donnés pour qu'ils fussent embarqués dans le mois de Janvier. Ces présens consistoient en canons, boulets, cordages, agrès & autres munitions de guerre. On s'attendoit si peu à un tel brigandage,

dage, que le Dey ayant demandé l'année dernière douze chevaux de la Frise au dessus des présens ordinaires, l'Etat ne s'y refusa point. Cette affaire a été discutée, & après quelques débats il a été résolu d'envoyer contre-ordre au Capitaine de mettre en mer pour porter ces présens, d'équiper cinq Vaisseaux de ligne, & de nommer une Députation pour aller demander justice au Dey d'Alger avec restitution de la charge du Vaisseau pillé. S'il la refuse la République ne manquera pas de lui déclarer la guerre.

Sur l'avenement notifié du nouveau Roi des Deux-Siciles au Trône de son Père, les Etats Généraux lui ont écrit la Lettre que voici.

S I R E ,

Nous avons reçu, il y a quelques jours, une Lettre, dont S. M. le Roi Votre Père Nous a honorés & par laquelle il Nous notifie, qu'avant son départ pour l'Espagne, ce Monarque a cédé à V. M. de la manière la plus complète & dans la meilleure forme le Royaume des Deux-Siciles. Nous avons eu ensuite la satisfaction de recevoir par la Lettre que V. M. Nous a aussi écrite, la confirmation de cet heureux événement. Nous lui faisons nos remerciemens pour cette communication amicale, que V. M. Nous a faite, & en particulier pour les assurances agréables qu'Elle y ajoute, de son amitié & attachement pour notre République; assurances qui Nous sont infiniment précieuses. Nous avons l'honneur de complimenter V. M. sur son avènement au Trône des Deux-Siciles, événement que nous avons appris avec beaucoup de joye, & Nous souhaitons, que le Règne
de

des Princes &c. Février 1760. 119
de V. M. soit heureux, soit de longue durée & que nous ayons souvent l'occasion de lui donner des preuves réelles de la haute considération que Nous avons pour sa Personne Royale, ainsi que du désir sincère & de l'intention où Nous sommes, d'entretenir avec V. M. la même bonne intelligence avec laquelle Nous avons l'honneur d'être avec S. M. le Roy vôtre Père, & de l'affermir de plus en plus. Nous rechercherons toutes les occasions de l'en assurer par des preuves publiques. Nous finissons par supplier V. M. d'être persuadée de la sincérité de ces sentiments.

Nous sommes &c.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE en PORTUGAL & en ITALIE, depuis le mois dernier.

ESPAGNE. Le Roi n'a pas attendu le mois de Janvier pour continuer sa route vers la Capitale de sa nouvelle Monarchie. Toute la Famille Royale, parfaitement rétablie de la fièvre & de la rougeole qui l'avoit retenuë à Saragosse, s'étant remise en route, arriva heureusement à *Madrid* avec Leurs Majestés le 9. Décembre entre quatre & cinq heures du soir & descendirent au Palais de *Buen - Retiro*, aux acclamations d'une foule de peuple, dont partie étoit allée au-devant à quelques lieues de la Ville. La Reine Mère les attendoit en ce Palais; l'affection & les embrassemens de cette Princesse au Roi, à la Reine & aux Infants & Infantes

Infantes l'emportèrent sur l'étiquette. L'Infant Don Louïs avoit été le 8. au-devant du Roi jusqu'à *Guadalaxara*, où il fut reçu avec des témoignages particuliers d'estime & de tendresse. Après les respects rendus au Roi, à la Reine & à la Famille par les Grands & les Ministres, la Reine mère se retira dans son appartement suivie de L. M. qui s'y arrêterent quelques heures. Le lendemain L. M. dînerent en public, ce qui procura aux Ministres étrangers une nouvelle occasion de faire leur cour.

Pendant le séjour qu'a fait la Cour à *Saragossa* le Roi éleva Don Manuel de Sada au Poste vacant de Capitaine - Général du Royaume de Valence, nomma à sa place Mr. de Hotcasiras Viceroi de Navarre, & donna à celui-ci pour successeur dans l'emploi de Capitaine - Général de la Castille le Comte de Sayve Lieutenant-Général de ses Armées, conféra le Commandement de la Province d'Estramadoure à Don Melchior d'Abarca ci-devant Gouverneur de Gironne, & le poste de Secrétaire d'Etat au Département des Finances au Marquis de Squilace à la place du Comte de Valparayso qui a été revêtu du caractère d'Ambassadeur auprès du Roi de Pologne Electeur de Saxe.

Mr. Wall continuë d'être Ministre & Secrétaire d'Etat dans les deux Départemens des affaires Etrangères & de la Guerre, dont il a été revêtu sous le règne précédent. Les autres anciens Ministres continuent également à régir & travailler dans leurs Bureaux, n'y ayant encore nulle apparence d'un changement prochain.

Madrid a été pendant trois jours dans les plus grandes réjouissances pour l'heureuse arrivée de son nouveau Roi avec son auguste famille.

mille. S. M. donne dès-à-présent sa principale attention à rendre à la Monarchie des forces capables de la faire respecter par terre & par mer. Pour parvenir d'autant plutôt à compléter les Régimens, on enleve tous les vagabonds & gens sans aveu ennemis du travail, dans les Caffés, dans les Places publiques & ailleurs; on en fait des Soldats ou des Matelots; & par les premiers arrangemens qui sont déjà pris & qu'on suit avec inclination par-tout, il y a toute apparence que l'*Espagne* aura bientôt une nouvelle forme par la réformation d'anciens usages qui lui étoit particuliers. La Marine sera surtout nombreuse, l'ordre ayant été donné spécialement de faire construire en toute diligence, dans les Ports principaux, le nombre de Vaisseaux dont nous avons déjà fait mention, pour les ajouter aux 40 qui sont en état, & qui doivent être prêts à être employés, s'il en est de besoin, pour le Printems. Les Capitaines Généraux de terre ont pareillement l'ordre de compléter les anciens Corps & d'en lever de nouveaux. On saura plûtard si le Roi a des vûes en ces armemens. Le Ministre d'Angleterre ne les regarde pas de bon œil. Au surplus S. M. vaque aux affaires avec la même assiduité qu'elle s'occupoit à celles de *Naples*. La louable méthode quelle observe dans le reglement de son tems, mérite d'être rapportée. Elle se leve régulièrement tous les jours à cinq heures du matin, travaille dans son Cabinet jusqu'à sept, qu'elle se fait habiller pour entendre la Messe; de la Chapelle elle passe dans les appartemens des Princes & Princesses de la Famille Royale, & retourne à son Cabinet, où elle employe seule ou avec ses Ministres le

reste

reste de la matinée. A midi Leurs Majestés paroissent & dînent ensuite en public, tems auquel les Ministres étrangers & les Grands ont occasion de faire leur cour. Dans ces discours particuliers qui ne durent qu'une heure ou environ, le Roi & la Reine répondent à chacun avec beaucoup d'affabilité & de candeur. Ce tems fini, le Roi prend le divertissement de la chasse, & à son retour au Palais, il se rend ordinairement dans l'appartement de la Reine Mère, où il s'arrête jusqu'au moment qu'il s'agit de donner ses soins aux dépêches qu'il expédie avec l'un ou l'autre de ses Secrétaires d'Etat. Chaque Département a ses jours fixés & réglés pour ses expéditions, qui durent jusqu'à neuf heures du soir que S. M. se met à table. Après dix heures sonnées la tranquillité regne à la Cour, même dans la Chambre du Roi.

La Cour est en deuil pour trois mois au sujet de Madame Infante Duchesse de Parme.

Les Vaisseaux François qui après l'affaire de *Lagos* s'étoient retirés à *Cadix*, en avoient fait voile pour retourner en quelqu'un de leurs Ports; mais une tempête les a obligés d'y rentrer le surlendemain de leur sortie. La même tempête a dispersé l'Escadre Angloise qui les tenoit comme bloqués à *Cadix*, & trois de ses plus gros Vaisseaux en ont été démâtés & mis hors d'état de tenir la mer.

PORTUGAL. L'Inquisition séculière ne finit pas encore dans ce Royaume. On a été fort surpris de voir, au mois de Décembre, conduire dans les prisons Don Antoine Freyre d'Andrade Enferrabodes, ci-devant Envoyé Extraordinaire de cette Cour auprès de la République des Provinces Unies des Pays-Bas. Il

des Princes Ec. Février 1760. 123
a été arrêté immédiatement à son retour de
La Haye à Lisbonne, & tout de suite renfermé
très-étroitement; il augmente ainsi le nombre
des Seigneurs qui sont toujours détenus, &
dont le sort de plusieurs a été un embarquement
pour *Magazan en Afrique*. Des Grenadiers les
ont escortés, jusqu'à ce qu'ils furent à bord.

Quant aux Jésuites on sçait que le troisième
transport d'environ 150 parti de *Lisbonne* com-
me les deux précédens, est arrivé à *Porto Ville*
de la Campagne de *Rome*, où le Père Général
de la Société étoit allé les recevoir. Ces Pères,
ont depuis été conduits à leur Maison de *Castel-*
Gandolfo, & y ont reçu le même bon accueil,
que les premiers & seconds débarqués avoient eu
précédemment à *Civitta-Vecchia* & ailleurs. Il
reste peu de Jésuites présentement dans les pri-
sons. Quelques jeunes d'entre-eux qui faisoient
leurs études ont été élargis sur déclaration de
quitter l'habit & l'institut de la Compagnie.
On a imprimé toutes les pièces du Procès de
ces Peres, à *Lisbonne*. Ils paroissent peu dispo-
sés à vouloir y répondre. On ne comptoit plus
que 156 des leurs dans le Royaume au mois de
Décembre. Ils pourront bientôt suivre leurs con-
frères.

La Cour qui étoit revenue pour quelques
jours de *Villa-Cosa* à *Lisbonne*, y est retourné,
ensuite elle a fait de nouveau un tour à *Lisbon-*
ne. Voilà tout ce qu'on nous en écrit.

La plus grande partie de la Flotte de *Rio-de-*
Janeyro est entrée dans le *Tage* au mois de
Décembre, ayant sur ses bords, outre le Trésor
Royal, 11749 caisses de sucre; 13609 rouleaux
de Tabac, 84 mille Cuirs & autres effets de
valeur.

ITALIE.

I T A L I E.

LEs mers de ce Pays sont infestées de Corsaires de *Barbarie* auxquels on donne la chasse; mais il y a une autre sorte de Pirates qu'on n'avoit pas encore rencontrés. Ce sont des Armateurs avec pavillon à la Prussienne; leur nombre n'est pas petit; ce qui étonne d'autant plus, qu'on ne pouvoit pas croire que les Prussiens vinssent à faire aussi la guerre aux Etats neutres de l'*Italie*. Mais il est probable que ces Navires à pavillon Prussien sont des Anglois déguisés, ou peut-être des Forbans; entre-autres ils troublent beaucoup le Commerce de la *Toscane*. Pour s'opposer à cette nouvelle guerre des Corsaires Prussiens, de petits Armateurs François engagés par les Sujets de ce Grand Duché de leur donner la chasse, l'ont déjà fait heureusement. Ils en ont pris un de la premiere mise après un long combat, & l'ont conduit à *Livourne*. De-la des murmures de la part des Anglois établis en *Italie* & sur-tout à *Livourne*, qui vérifient bien le soupçon qu'on a du déguisement de leurs Corsaires.

On fait de nombreuses recrues dans le Royaume des *Deux-Siciles* pour en completer les troupes; le jeune Roi prend plaisir à les voir parader, & commence à s'appliquer aux affaires. Successivement tous les Ministres étrangers lui ont présenté leurs Lettres de créance. On continuë aussi dans les Etats du Roi de Sardaigne à y completer tous les Régimens de ce Prince qui sont au nombre de 27. chacun de 1200 hommes, de 8 de Cavalerie de 4 Escadrons l'un, l'Escadron de quatre Compagnies, la Compagnie de 41 Maîtres, & d'un Regi-

ment

des Princes &c. Février 1760. 125
ment d'Artillerie de mille hommes. Lorsqu'il
y a apparence de guerre S. M. Sardaignoise leve
trois à quatre mille hommes de troupes légères
chez les Vaudois, pour garder les gorges des
montagnes. Ces troupes sont très-bonnes &
sont payées sur le pied des Régimens nation-
naux.

Le Mont *Vesuve* est pour la Terre de *Labour*
au Royaume de *Naples* un fleau continuel. La
nuit du 1. au 2. Décembre ce Volcan, sans
avoir rien fait précéder de ses signes ordinaires,
fit d'un coup l'une des plus terribles irrutions
qu'on eut encore vûes, & a continué de même
les jours suivans, en vomissant par cinq ouver-
tures différentes des tourbillons de flammes avec
des torrens de lave, qui en courant avec im-
pétuosité du côté de *Nurciata* menaçoient ces-
te Ville & son voisinage d'une subversion pro-
chaine. Nous n'en avons depuis reçu aucune
autre nouvelle; mais plusieurs personnes de
Naples qui se sont rendus le 3 dans ces quar-
tiers en ont trouvé les habitans dans le plus
triste accablement, se lamentant & adressant au
Ciel leurs prières pour obtenir la cessation de
cet affreux phénomène.

Les pluies d'un autre côté ont désolé les
campagnes de *Rome*, & la gelée a percé les
Oliviers; ce qui réduit les habitans à une
grande calamité. Beaucoup sont venus accourir
à *Rome*, où le Pape leur a fait distribuer des
vivres & de l'argent.

118. Jésuites d'un nouveau transport de *Lis-
bonne* ont encore débarqué sur la fin de Décem-
bre à *Civitta-Vecchia*, où ils ont reçu de la
part du Souverain Pontife le doux & gracieux
accueil de ceux des transports précédens.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

*Armée
Françoise
& des Al-
liés vers le
Bas-Rhin.*

A Cause des cantonnemens qu'avoit pris une partie des deux Armées qui sont vers le *Bas-Rhin*, à cause de la retraite des Russes en Pologne, de celle des troupes de l'Empire en *Franconie*, & de l'espèce d'inaction des Armées Autrichienne & Prussienne en *Saxe* depuis la grande journée de *Maxen*, on croyoit pouvoir annoncer franchement la campagne finie de tous les côtés avec la fin de l'année 1759, comme nous l'avons fait; mais rien moins. Le soldat des Armées en *Saxe* étoit encore sous la voile dans ce tems, pour la plus grande partie. Il en étoit de même aux Armées de France & des Alliés, & les unes & les autres continuoient pour lors dans des mouvemens, & montroient même de ces opérations d'où il paroissoit devoir résulter encore des événemens d'importance.

Ce n'est donc que de l'inaction où l'Armée Alliée demeura depuis que celle de France est entrée en des cantonnemens, qu'on crut la campagne terminée sur le *Bas-Rhin*. Mais le Maréchal de Broglie jugeoit alors d'utilité pour la sienne de tenter à resserrer celle du Prince Ferdinand de Brunswick. Conséquemment il proposa au Marquis d'Armentières d'opérer avec les troupes du *Bas-Rhin* une diversion sur le flanc droit des Hannoyriens du côté de *Dillenburg*.

Bourg. En même-tems il manda au Duc de *Wurtemberg* de se rapprocher avec ses troupes de la droite de son Armée en marchant sur *Schotters*. Ce mouvement général avoit été arrangé pour le 18. Décembre, qu'on envoya le Marquis de *Vogué* à *Limbourg*, pour joindre du côté de *Mingeskirchen* les troupes du *Bas-Rhin*; mais la gelée s'opposa à l'exécution des ordres du Marquis d'Armentières: le *Rhin* charriant beaucoup & empêchant le passage des troupes, il en arriva un grand retard.

Pendant ce délai, Mr. le Maréchal faisoit attaquer journellement les postes avancés des Alliés à *Licht*, *Arensbourg*, *Langons* & *Niederklée*; ce qui s'est fait avec succès par différentes prises; mais le plus d'avantage que l'on a retiré de ces attaques, a été de faire renoncer les Alliés à l'occupation de tous ces postes, en se retirant jusques aux bords de la *Lahn*. Par-là le blocus de *Gießen* fut levé dès le 25, & la communication rétablie avec cette Place. Le mouvement rétrograde des *Hannovriens* déterminèrent le Duc de *Broglie* à faire marcher le 27. un détachement de 2500 hommes de troupes légères vers la *Lahn*, & y alla joindre le même jour le Comte de *St. Germain*. Il s'agissoit d'observer si le Prince *Ferdinand* occupoit encore les mêmes cantonnemens sur la rive droite de la rivière; mais le brouillard étoit si épais que les troupes avancées des deux Armées qui attaquoient & défendoient le poste de *Klein-Linnen*, ne se voyoient pas. Cette obscurité fut favorable aux François. Après avoir fusillé tout le jour, ils passerent la nuit dans les Villages de *Klein-Linnen*, *Attendorff* & *Budenhoffen*. Le Maréchal la passa dans *Gies-*

fen. Il avoit fait entreprendre vers les dix heures du soir sur le poste d'*Heutzelum*, où la résistance fut grande, & par là il s'assura que le Prince Ferdinand n'étoit point parti. En effet, les feux qu'on alluma à minuit le long de sa ligne droite découvrirent qu'il étoit dans son ancien Camp & dans la même position, tenant depuis *Rodheim* jusques près de *Freyemar*, & au jour toute son Armée parut en Bataille. Elle y resta jusqu'à midi, que le Prince sentit qu'il n'étoit pas mieux informé sur les mouvemens du Duc, que ce Maréchal sur les siens. Au lieu de l'Armée Françoisse entière qu'il croyoit en marche pour le combattre, ne voyant qu'un Détachement, il renvoya son monde dans les cantonnemens. Le Maréchal de son côté sentant le parti que pouvoit prendre Son Altesse, supposé qu'on vint à l'attaquer, rejoignit les Détachemens à leurs Corps, & plaça le tout sur la communication entre *Gießen* & *Butzbach*, où s'établit le Comte de St. Germain avec 40 Compagnies de Grenadiers.

Le dégel neut pas plutôt rendu possible la diversion projetée vers la *Dille*, que le Marquis d'Armentières, & après lui le Chevalier de Muy vinrent à l'effectuer. Huit mille hommes aux ordres du Marquis de Voyer, firent le premier Janvier leur jonction à *Mengelkirchen*, d'où ils devoient se porter à *Dillenburg*, à dessein d'attaquer ce poste, si l'ennemi le vouloit défendre. Le Prince Xavier de Saxe, informé de ces dispositions, amena lui-même une partie des troupes Saxonnnes au centre des Cantonnemens François.

Le 29. le Comte de Muret, Capitaine au Régiment Royal Comtois, Commandant des
Volon-

Volontaires de l'Armée Française, fut attaqué par le Baron de Luckner à *Vinter - Vitten*. Ce détachement des Alliés étoit composé de 400 Hussars de Luckner, de 100 Chevaux des Régimens de Gotthausen, Odenberg & de Kiesen, & de 400 hommes d'Infanterie, tirés des Régimens de Sporken, de Halberstadt & de Zastrow, avec deux pièces de canon. Le détachement des François étoit de 160 Volontaires de Muret & de 60 Hussars du Régiment de Turpin avec une pièce de canon. Quatre cens Chevaux des Alliés fondirent sur les 60 Hussars, les mirent en fuite & pritrent en flanc & par derrière l'Infanterie Française, laquelle soutenoit en même tems les efforts de l'Infanterie des Alliés qui l'attaquoit en tête. Cependant cette troupe, commandée par le Comte de Muret, ne mit point bas les armes. Elle se défendit en retraite pendant une heure & demie, faisant un très grand feu, & elle ne fut enfoncée que quand le Comte de Muret fut pris à leur tête. Le Baron de Luckner se comporta pendant l'action très vaillamment & avec beaucoup de générosité; il arrêta sur le champ le carnage que les Hussars auroient pu faire. Il y a eu environ 60 hommes tués ou blessés de part & d'autre, la perte en morts & blessés pouvant être partagée entre les deux partis. Presque tous les Officiers & Soldats François ont été pris, de même que la pièce de canon. Cinquante Hussars de Turpin, qui avoient pris la fuite après avoir été enfoncés, ont rejoint leur Corps. Mr. Speilgreid, Capitaine au Régiment de Sporken des Alliés, a été blessé d'un coup de fusil; & de la part des François Mr. de St. Louet, Lieutenant au Régiment de Navarre, l'est aussi

& a été fait prisonnier. Le Baron de Luckner s'est retiré tout de suite sur *Dillembourg*, où il a ramené les blessés des deux partis & les prisonniers.

Les Officiers François prisonniers sont, le Comte de Muret, de Chalard, Lieutenant au Régiment de Rouergue; Roux de la Riviere, Lieutenant des Volontaires de Muret; Miffa Lieutenant au Régiment de Courten, Suisses; Schuend, Lieutenant des Hussars de Turpin.

Le 31. le Baron de Clausen avec 2400 hommes de sa Brigade d'Infanterie & 300 Chevaux de troupes légères, marcha de *Lich* à *Gros* & *Alten-Buseck*. Il en délogea tous les postes des Alliés & les suivit jusqu'à *Strauffelberg*, où leurs Corps avancés se replierent & furent joints par six mille hommes des Cantonnemens les plus voisins. La plupart des autres se mirent en mouvement vers le même endroit, & le Prince Ferdinand s'y rendit en personne. Les Marquis de Voyer & de Vogué, qui s'étoient réunis, se proposerent d'attaquer, l'un *Dillembourg*, & l'autre *Herborn*. Mr. de Muy fit reconnoître le 2. Janvier au soir le Château de la première de ces Villes, que l'on jugea être à l'abri d'un coup de main & en état de soutenir une attaque en règle.

Le 3. à la pointe du jour le Marquis de Voyer résolut de tenter la prise de *Dillembourg*. Il avoit mandé à Mr. de Fischer de s'en approcher par la rive droite de la *Dille*, à Mr. Dauvet de suivre depuis *Hayger* la rive droite de cette rivière avec la Brigade de *Waldener*, & à celle de *Touraine* de passer de *Breitscheid* à la hauteur de *Seebeler* pour soutenir l'attaque de Mr. Dauvet. L'entreprise réussit. On entra dans la

des Princes Ec. Février 1760. 131

la Ville par deux différens côtés, on y établit le Régiment de Waldener avec six Compagnies de Grenadiers aux ordres de Mr. Pattavicini, & on poussa le Corps de Fischer en avant de la rive droite de la *Dille*. Il ne restoit que le Château à prendre. Mr. de Voyer en examina la force, convint de l'impossibilité qu'il y avoit de l'emporter, se contenta de le canonner du sommet d'une hauteur, & l'investit provisionnellement. Quant à *Herborn*, Mr. Nordmann avoit inutilement essayé d'en bracher la porte, & s'étoit retiré avec perte de dix hommes tués ou blessés, lorsque Mr. de Vogué, que le Chevalier de Muy avoit chargé d'une des principales attaques du Château de *Dillembourg*, eut ordre de marcher avec tout son Corps à *Herborn* & de la soumettre. Après s'être emparées de ces deux Villes, & fait 150 prisonniers dans l'une & autant dans l'autre, les troupes retournerent aux Cantonnemens qu'elles avoient occupés la veille, à la réserve du Régiment de Waldener, qui fut laissé à *Dillembourg*. Le Chevalier de Muy conserva sa position de *Hackebourg*, où il s'étoit cantonné le 3. Mr. de Voyer établit son Quartier Général à *Hayger*, & le Régiment de Baufremont, Dragons, alla prendre poste en avant de la rive gauche de la *Dille*.

Mais ces avantages des François ont été bientôt dérangés. Ayant passé la *Lahn* à *Limbourg*, occupé *Dillembourg* & *Herborn*, & s'étendant fort dans le Pays de *Nassau*, le Prince Ferdinand de Brunswick, dont le Quartier Général se trouvoit établi à *Marpurg* depuis le 5. Janvier, se mit en marche le 6. à minuit pour secourir *Dillembourg*. Il y a réussi. Il y a surpris les

François le 7. au soir, a garanti par là l'attaque de la garnison du Château, a fait main basse sur une partie de ceux qui étoient dans la Ville, a fait 600 prisonniers, enlevé cinq Drapeaux, pris deux canons, dissipé le reste du Corps de son ennemi, & détaché à la poursuite le Lieutenant-Colonel de Luckner. La résistance des François a cependant été des plus belles. *Dillembourg*, poste isolé, étoit confié à Mr. de Parravicini, qui avoit sous ses ordres le Régiment de Waldener Suisse, cent Dragons de la Feronaye & 50 de Beauffremont avec un petit détachement du Corps de Mr. Fischer. Ces derniers ont été poussés jusqu'à *Oberschalt*. Les Dragons que Mr. de Parravicini avoit postés à l'avancée ont été enlevés. Les Hannovriens sont venus à *Dillembourg* par les trois chemins qui y conduisent, & se sont d'abord présentés au Pont. Ils ont été par tout reçus avec bravoure, mais seulement après la surprise. Les Suisses ont tiré jusqu'à leur dernière cartouche. Le Pont a été jonché de morts, & Mr. de Parravicini blessé à mort de deux coups de feu. Il y a eu jusqu'au 13. encore diverses escarmouches sur des marches de Parris. Tous ces coups, ces mouvemens, fatiguent infiniment les troupes, sur-tout dans des saisons où on ne savoit pas les guerres précédentes ce que c'étoit de tenir la campagne.

Cependant l'Armée Française est séparée du 12. Janvier, les divers Régimens ont marché vers les lieux qui leur sont assignés pour quartiers sur le *Rhin* & le *Meyn*; & le Duc de Broglie s'est rendu le 16. à *Franfort*. Les troupes Saxonnnes étant destinées à avoir les leurs pendant le reste de l'hiver dans la *Franco-*

des Princes &c. Février 1760. 133

nie, comme les ont déjà les troupes de l'Empire, elles y ont marché; & dès le 12. le Prince Xavier de Pologne partit pour *Wirtzbourg*. où étant arrivé il y a placé son Quartier Général. Le Prince Ferdinand qui a détaché un Corps de 16000 hommes vers la *Saxe*, commandé par le Prince Héréditaire de Brunswick; pour l'Armée Prussienne, doit avoir son Quartier à *Marpurg* pendant l'hiver. Il faut qu'il compte sur l'arrivée d'un Corps des Anglois pour le Printems prochain, plus considérable encore que celui qu'il a fait passer en *Saxe*; car, à le prendre par le nombre des combattans qui lui restent, il ne seroit guères en état de réparaître en campagne avant le mois de Juin. Il est vrai qu'on recrute pour lui dans l'Electorat d'Hanovre de gré ou de force; mais on y trouve à peine assez d'hommes pour les troupes légères, auxquelles l'habitant donne la préférence, à cause du butin à faire. C'est au plus haut prix que le Prince Ferdinand se procure des subsistances de la haute & de la basse *Lahne*.

Quant à l'Armée de l'Empire, commandée en l'absence du Duc de Deux-Ponts par le Maréchal de Serbelloni, en passant de la *Bohême* en *Franconie*, peu s'en fallut qu'elle ne tombât au milieu du Corps que le Prince héréditaire de Brunswick conduisoit en *Saxe* au Roi de Prusse. Le Prince de Stolberg l'évita avec habileté, s'étant tenu de manière à donner sur l'arrière-garde Hannovrienne; ce qu'il fit avec quelque avantage. Un Lieutenant Colonel a été encore plus heureux; on le nomme Mr. Otto. Il a coupé dans les gorges & les défilés de *Jena* un convoi de 60 chariots chargés de pain & de farine, & il les a conduits à *Rudol-*

*Armée de
l'Empire.*

stadt,

stadt, sans avoir fait la moindre perte. Cette Armée d'Empire est à présent tout-à fait établie dans ses quartiers d'hiver, où les Généraux se donnent les plus grands soins pour procurer aux troupes le repos & l'aisance. A cause du Corps détaché des Hannovriens pour le Roi de Prusse, il paroissoit qu'un autre de l'Armée du Prince de Deux-Ponts feroit aussi un mouvement rétrograde; mais il n'en a rien été, sur ce qu'on a remarqué que le danger n'étoit pas tel en *Saxe* qu'on se le figuroit. Le Maréchal de Daun ne demande rien de l'Armée de l'Empire, si-non que les Corps en soient recrutés & la Cavalerie remontée promptement, pour rentrer de bonne heure en campagne.

Celle de l'Impératrice Reine, qui est à ses ordres dans la *Saxe*, a tenu dans tout le mois de Décembre son ancienne position aux environs de *Dresde* avec le Quartier Général tantôt en cette Ville, tantôt à *Pirna*, & il ne s'en est présenté aucune de ces actions qu'on croyoit devoir arriver pour la décision de la *Saxe*, après celles de *Maxen* & de *Meissen*. Immédiatement après l'affaire de ce dernier endroit, opérée le 4. Décembre par le Lieutenant-Général Beck, il détacha le Général de Nauendorff avec un Corps de Hussars, de Cavalerie & d'Infanterie, & quelques canons, avec ordre de longer l'*Elbe* vers *Torgau*, & de bruler tout ce qu'il trouveroit de barques sur la rivière, chargées de fourrages pour les Prussiens. En même-tems Mr. de Beck se porta à *Grossenhain*, & suivit de-là le grand chemin de *Widenhann* & de *Kœsdorff*, pour seconder, en cas de besoin, l'expédition du Général, qui fut exécutée au mieux. Mr. de Nauendorff fit entrer dans des Batteaux près de

des Princes Ec. Février 1760. 135

de *Merschib* & *Promnitz* une partie de ses troupes, qui devoient passer à l'autre rive. En vain les Prussiens s'opposèrent à ce passage. Malgré le feu de leur canon & de leur mousqueterie, on leur brula une vingtaine de barques chargées de foin & d'avoine. Ensuite Mr. de *Nauendorff* alla joindre le Lieutenant-Général à *Kœsdorff*, d'où ils s'acheminèrent conjointement vers *Tergau*. Ils y canonnerent la tête du Pont à coups d'obusiers. Mais aussi tôt la garnison sortit & s'avança à quelque distance de la Porte, & les obligea à se retirer. Mr. de Beck ne laissa pas d'envoyer quelques Partis à *Crossen* & *Sommerfeld* pour mettre ces deux Places du *Brandebourg* sous contribution, en enlever les Magistrats avec les Ecclesiastiques, & leur déclarer qu'on se croyoit en droit d'en agir ainsi avec eux, à l'imitation des troupes du Roi de Prusse, qui depuis peu de tems avoient commis des excès énormes & emmené de *Bohème* des Otages du même rang.

En faisant de nouveau mention des excès des Prussiens commandés par le Colonel *Kleist*, dans leurs courses en *Bohème* avant l'affaire de *Maxen*, nous n'en rapporterons ici qu'un trait : car le détail en seroit trop long pour trouver ici une place. Nous en avons déjà marqué quelque chose le mois passé. De ces excès les plus opposés au Droit de la Guerre & des Gens, voici le trait dont il est question fait sur le Monastère d'*Oßeg*, qui a été un triste exemple de l'inhumanité. « Un Corps d'environ 1800 « Prussiens, Hussars, Dragons & Partis francs « ayant pénétré, comme on l'a dit, en *Bohème*, & « surprit le 17. Novembre le Monastère d'*Oßeg*. « Un Capitaine, appelé *Wallis*, en de « manda «

„ manda l'Abbé sur le champ, par des termes
„ très-indécens. On lui dit qu'il étoit absent.
„ Il chargea là-dessus quelques Officiers de
„ faire rompre les portes de l'endroit où il
„ croyoit de l'argent renfermé, & de le saisir.
„ Dans le même tems un autre Capitaine fit
„ ouvrir les caveaux des morts, croyant qu'on
„ pouvoit y avoir caché le trésor appartenant
„ à l'Eglise. On manda ensuite le Prieur, au-
„ quel on remit une espèce de Manifeste du
„ Roi de Prusse, en lui signifiant qu'il eût à
„ fournir cent mille écus pour le lendemain
„ matin à sept heures, ou que le Monastère
„ seroit pillé, saccagé & brulé avec tous les
„ Religieux. Tandis qu'on faisoit ces mena-
„ ces, on vit vers le soir arriver le Colonel
„ Kleist ; Commandant du Détachement : Il
„ notifia sur le champ aux Religieux l'ordre
„ du Roi son Maître, concernant le payement
„ de la contribution de cent mille écus. La
„ raison d'impossibilité ne fut guères reçûe.

„ Le lendemain 18. on rassembla jusqu'au
„ dernier denier, ce qui fit une somme de mille
„ florins qui fut donnée au Colonel. Celui ci
„ fit alors comparoître tous les Religieux ; ils
„ vinrent & commencerent par demander à
„ genoux qu'on épargnât le Monastère, offrant
„ & promettant de chercher dans le voisinage
„ tout l'argent qu'il seroit possible d'y ramasser.
„ Cette permission leur fut refusée ; l'on prit
„ entre-eux douze Otages, au nombre desquels
„ fut le Prieur, & on les conduisit en Saxe.
„ Ce fut alors que commença le pillage, qui
„ dura depuis les dix heures du matin jusqu'à
„ une heure après-midi. Le soldat furieux en-
„ tra le sabre à la main dans l'Eglise, força

le Tabernacle , enleva le saint Ciboire , & cc
jeta sur les marches de l'Autel les Hosties cc
consacrées. Ce sacrilège fut le signal de tous cc
les desordres , suite de la licence la plus effre- cc
née. Les Crucifix , les Images des Saints cc
furent foulés aux pieds ; les Autels renversés , cc
les Orneimens Sacerdotaux & autres pillés ; cc
les Vases sacrés saisis ; tout jusqu'à l'Orgue cc
fut mis en pièces , & un Religieux qui étoit cc
en oraison à l'Eglise fut mis nud. Après avoir cc
exercé leur rage contre l'Eglise , les soldats cc
coururent l'assouvir sur le Monastère ; ils y cc
enfoncerent les portes des cellules , prirent cc
tous les habits & les linges des Religieux , cc
les frapperent de leur sabre & à coups de cc
bâton , en dépouillerent quelques uns & cc
leur ôterent jusqu'à la chemise. Passant de là cc
à la Bibliotheque , ils firent main basse sur cc
les Livres , dont quantité furent jettés par les cc
fenêtres ; ils y briserent les Globes & les cc
Sphères , & de tous les côtés ils n'épargnerent cc
rien de ce qui pouvoit être détruit. Enfin cc
dans toute l'Abbaye il n'est resté en entier cc
ni porte , ni table , ni fenêtre. La Pharmacie cc
a essuyé le même sort ; tous les vases y ont cc
été brisés & enlevés , tous les médicamens cc
détruits , & l'Apothicaire a été frappé cruel- cc
lement. Jusques aux Chartres , aux Docu- cc
mens , dépôts les plus précieux d'une Ab- cc
baye , Lettres & autres Papiers , ont été lacer- cc
és & dissipés ; & pour tout dire en un mot , cc
il n'est resté que les murailles de l'infortuné cc
Monastère d'Offeg. »

Tant sur ces excès si opposés à l'humanité ,
que sur tous ceux que les troupes Prussiennes
ont commis dans les Pays de l'Impératrice-
Reine

Reine depuis 1756, par ordre ou du sc^l du Roi leur Maître, on voit un Rescrit circulaire publié en Allemand par ordre de Sa Maj. Imp. & Royale, qui les détaille. C'est un Recueil de faits authentiques qu'on ne sauroit parcourir sans s'indigner sur l'espèce de Manifeste que le Colonel Kleist répandit dans la Bohême à son entrée dans ce Royaume, le jour que son Détachement se présenta devant l'Abbaye d'Osseg. Voici comme cet Officier l'avoit conçu. Tout le monde sçait les incendies, les mauvais traitemens & les procédés barbares, exercés contre les sujets du Roi de Prusse par les troupes des deux Impératrices, avec la menace de ne leur laisser que la terre & l'air. Rien ne seroit si aisé au Roi de Prusse mon Maître que d'user de représailles, si Sa Majesté vouloit renoncer à sa grande humanité, & si elle n'avoit plus d'humanité que de ressentiment. Mais, quoique très-sensible aux maux que ses Sujets ont éprouvés, elle seroit fâchée de faire un pareil sort aux Sujets de ses ennemis. Cependant pour faire connoître à ses ennemis combien peu lui coutent les représailles, Sa Majesté m'ordonne de les prendre amplement avec les troupes qui sont sous mon Commandement, après avoir publié les motifs qui la font sortir de son caractère. Etoit signé, FREDERIC GUILLAUME DE KLEIST.

Mais revenant aux Armées Autrichienne & Prussienne, rassemblées en Saxe dans les dix premiers jours de Janvier, on croyoit du grand spectacle militaire qu'elles présentoient, devoir s'attendre qu'elles en viendroient encore à une grande action, sur tout par la jonction à l'une du Corps du Général Lautohn, qui de la Silésie a marché par la Moravie & la Bohême en Saxe, où

où il est heureusement arrivé; & par l'arrivée à l'Armée Prussienne aussi en *Saxe* du Corps de 16 000 hommes détaché de celle des Alliés, & qui y a été conduit par le Prince Héritaire de Brunswick. Mais tout s'est réduit encore à s'observer, en campant & en cantonnant alternativement, celle de l'Impératrice-Reine près de *Dresde* & dans les environs avec le Quartier-Général à *Dresde* où il y a 20000 hommes; celle des Prussiens à *Freyberg* & lieux voisins ayant son Quartier-Général à *Pretsch*, où le Roi de Prusse occupe un logement avec le Prince Héritaire de Brunswick. Enfin les deux Armées, quoique campées au milieu des neiges & des glaçons, bravant à l'envi toutes les incommodités d'un hiver rigoureux, & dans l'impossibilité d'agir & de combattre, parce que la nature s'y oppose, laissent ainsi s'écouler la saison, sans autre espérance de finir la campagne qu'après que les injures excessives de l'air auront obligé l'une & l'autre de le faire ou de se séparer pour s'en mettre à l'abri dans les Places qu'elles tiennent réciproquement dans l'Électorat, ou que la disette des vivres & du chauffage qui y est à l'excès, les aura peut-être réduites à l'évacuer. Mais tout se prépare dans ce tems d'hiver par des recrues, des remontes, des fontes de canon, à nous montrer au Printems prochain une campagne décisive & finale des maux que la guerre fait dans le monde depuis quatre ans.

Leipsig est à l'extrémité par les exactions des Prussiens qui y occupent toujours cette infortunée Ville. Toutes les affaires Politiques & Civiles y sont dans un dérangement total, au grand préjudice des particuliers, dont la plupart

plupart des Membres de la Régence, victimes innocentes de l'impuissance de fournir les sommes exigées, demeurent en captivité, par ordre du Roi de Prusse.

Ce Prince s'est aussi fait joindre par une partie du Corps du Général Manteuffel qui étoit en *Poméranie*, où la petite campagne qu'il y a eue dans la bonne saison, est terminée. Elle l'est aussi du côté de l'Armée Russe retirée en *Pologne*, & dont les principaux Officiers Généraux avec le Comte de Soltikow sont allés faire un tour à *Petersbourg*, afin d'y concerter un nouveau plan d'opérations pour la campagne prochaine ; car depuis l'avantage remporté par le Maréchal Comte de Dann sur les Prussiens à *Maxen*, la Cour de *Russie* semble avoir pris un nouveau degré d'ardeur pour les préparatifs de guerre. Au moment qu'elle en reçut la nouvelle avec le détail, elle ordonna aux troupes de se mettre en marche, & pourvut au transport de l'artillerie & des munitions nécessaires. Autant cependant l'Impératrice de Toutes les Russies est résolue de pousser la guerre en faveur de ses Alliés, autant est-elle portée à signer un Traité de Paix, dont les conditions puissent tendre ou à leur bonheur, ou à leur avantage. Mais quelles que soient les avances faites par les Cours de *Londres* & de *Berlin* pour une Pacification générale, jamais cette Souveraine n'entendra à aucune proposition que conformément aux engagements qu'elle a pris, & relativement au but qu'elle s'est proposé en les contractant : Ses déclarations continuent d'être positives là dessus. En attendant ce qui se présentera, on a réglé à *Butow* un Cartel pour l'échange des prisonniers Russes

& Prussiens ; il s'exécutoit conformémens aux conditions stipulées & acceptées de part & d'autre & tous les Officiers Russes de l'Etat-Major se trouvoient déjà autant qu'échangés contre 45 du Roi de Prusse, outre 843 tant Bas-Officiers que Soldats , pour autant du côté des Prussiens, dont il restoit encore bon nombre pour l'échange des deux grandes journées des mois de Juillet & Août derniers. Mais cet échange a été tout-à-coup interrompu par un incident qui pourra avoir des suites. Le Comte de Hordt Suedois, impliqué dans la conspiration de 1756, & condamné à mort par la Commission qui a été établie à *Stockholm*, s'étant dérobé par la fuite à l'exécution de l'Arrêt, a demeuré quelque-tems caché en *Allemagne*. Voyant ensuite que le Roi de Prusse mettoit à couvert des poursuites de la Justice des personnes dont les crimes équivaloient au sien, il demanda & obtint de ce Prince un Brevet de Colonel à son service. Par la suite il s'est trouvé du nombre des prisonniers de guerre Prussiens en *Russie*, & s'est oublié jusqu'à n'y pas garder l'*incognito*. Le Sénat de Suede en étant informé, a fait d'abord agir la Cour & le Ministre de Suede en *Russie* pour réclamer le Comte criminel. Celle de *Petersbourg* a paru convenir qu'il étoit hors des cas de l'azyle que les Souverains se doivent; & sur une résolution prise de le livrer à ses Juges naturels, elle a fait resserrer le Prisonnier dans la Forteresse, en attendant une escorte de Suede à laquelle il seroit remis. Le Roi de Prusse a réclamé à son tour son Colonel, & a fait emprisonner sur le champ dans *Spandau* le Lieutenant-Général de Soltikoff, & a notifié qu'il seroit subir à cet Officier Russe son

son prisonnier de guerre, le même sort qu'il subiroit à *Petersbourg* & à *Stockholm* le Comte de Hordt. Voilà le cas de l'interruption de l'échange : cependant les Commissaires qui y procédoient n'en ont pas encore pris sujet de se séparer.

On parle aussi d'un nouvel échange des prisonniers Prussiens avec ceux de l'Armée Impériale & Royale Autrichienne ; mais on ne voit rien qui s'achemine jusqu'à présent vers cette opération. Quoiqu'il en soit, le Corps d'Armée fait prisonnier à *Maxen*, a défilé par Colonnes dans les environs de *Vienne* pendant le mois de Décembre dernier, pour se rendre aux lieux de détention que la Cour de *Vienne* lui a assignés. On le fait marcher en *Croatie*, en *Syrie* & en *Carinthie*, sous des escortes de Cavalerie proportionnées au plus ou au moins des Colonnes ; & suivant le plan de répartition, 1200 seront détenus à *Prague*, à 2000 à *Gratz*, 1200 à *Marbourg*, 1200 à *Ciley*, 1200 à *Judenitz*, 1200 à *Loiben*, 1000 à *Pettau*, 1000 à *Klagenfurth*, 100 à *S. Veit*, 1000 à *Welach*, 1000 à *Woltmann*, 600 à *Wolfberg*, 1000 à *Loibach*, 800 à *Neustadt*, 500 à *Pischfalk*, 1000 à *Ybs*, & même nombre à *Stein*, *Cremis* & *Manitz*. Quant aux Généraux, on les transporte dans le *Tirol* avec la moitié des Officiers, & l'autre moitié passe en *Syrie*.

V I E N N E. Le Prince Royal de Pologne & Electoral de Saxe avec la Princesse son épouse ainsi que trois Princesses de la Famille Royale de Pologne qui s'étoient retirées de *Dresde* à *Prague*, sont à *Munich* du 5. Janvier avec une suite de plus de 300 personnes. Leurs Altesses Royales & Electorales qui pourront y passer l'hiver,

des Princes &c. Fevrier 1760. 143

y ont été reçues, comme elles pouvoient l'attendre, avec toutes les marques de distinction & d'amitié, de l'Electeur, de l'Electrice & de toute leur Cour. Les Princes Albert & Clément leurs frères, sont au contraire arrivés le 9. Janvier à *Vienne*, d'où ils retourneront à l'Armée Impériale & Royale qui est en *Saxe*. Le 7. le Général Harsch y étoit arrivé de *Trautenau*.

Le 23. du mois précédent le Baron de Laudohn, Général d'Infanterie, se rendit de *Cremfier* à *Vienne*, & en répartit le 25. pour la *Bohème*, après avoir rendu compte de ses diverses opérations à Leurs Majestés Impériales, dont il fut reçu avec tous les égards qu'il mérite. Son auguste Souveraine l'a nommé Commandant de ses troupes en *Bohème* & en *Moravie*. Ce Général, qui s'est abouché à *Dresde* avec le Maréchal de Daun, étoit le 15. Janvier à *Commotau* avec un Corps à ses ordres qui monte à plus de 20000 hommes. Leurs Majestés viennent d'élever le Baron de Wecezy, ci-devant Général-Major, au rang de Lieutenant-Général, en considération des importants services rendus par cet Officier aux troupes de l'Empire pendant le cours de la campagne, & ont renvoyé à l'Armée avec des marques de satisfaction de leur conduite, les Généraux Comtes de Saintignon & Emeric Esterhazy, qui étoient venus s'acquitter envers elles de leurs devoirs de respect & de soumission.

Le Prince de Deux-Ponts, qui est à *Vienne* depuis le 17. Décembre, fut revêtu le 6. Janvier des marques de l'Ordre de la Toison d'or, dont la nomination faite le 30. Novembre dernier avoit été tenue secrète jusques-là. La cérémonie

rémonie s'en est faite avec la plus grande magnificence.

Le Comte Rudolphe de Chotek, Conseiller d'État actuel de Leurs Majestés Impériales, Chevalier de la Toison d'or, Directeur du Commerce & Président de la Députation Ministériale de la Banque de *Vienne*, ayant été nommé pour remplacer feu le Comte de Kônigslegg-Erps dans l'Emploi de Président de la Chambre des Finances, le Comte d'Uhlefeld ; Grand Maître de la Cour a annoncé cette nomination avec les formalités ordinaires. Le nouveau Président continuera d'être chargé de la direction des affaires de la Banque, dont l'institution & les reglemens ne sont susceptibles d'aucune altération.

Dans une audience que le Comte de Torrepalma Ministre d'Espagne a eue de Leurs Majestés Impériales, il leur a remis des Lettres par lesquelles le Roi son Maître leur faisoit part de son heureuse arrivée à *Madrid*. A ces Lettres Mr. de Torrepalma ajouta des assurances de la constante amitié & de la parfaite union que le Roi Catholique désiroit d'entretenir avec cette Cour, dont le Ministre a reçu des témoignages réciproques.

On a des Lettres de *Rintzen*, Ville à six lieues de *Minden*, où le Landgrave de Hesse-Cassel fait depuis quelque tems son séjour, qu'il y est dangereusement malade, & que l'on craint d'autant plus pour sa vie, que la maladie est une complication des infirmités de l'âge & de mélancolie que lui cause la fâcheuse situation de ses États héréditaires. On ne dit plus rien du Prince son fils, toujours séparé de son Épouse & de ses Enfants.

N O R D.

LA Cour de *Russie*, toujours disposée à contribuer par les armes au bien de la cause commune avec les Hauts Alliés, réitère souvent aux Ministres de celles de *Vienne*, de *Versailles*, de *Stockholm* & de *Saxe*, que l'Impératrice, fidèle à remplir ses engagements, continuera la guerre avec toute la vigueur possible. Aussi quant au plan de Pacification qui a été présenté à S. M. Imp. par les Cours de *Londres* & de *Berlin*, elle a répondu (sur les protestations de ces Cours de vouloir épargner les calamités de la guerre & l'effusion du sang humain) savoir :

« Que cette Pacification auroit bien peu de solidité, si les meilleurs fondemens n'étoient que les sentimens d'humanité & de compassion de Leurs Majestés Britannique & Prussienne : Que l'offre des satisfactions devoit être présenté pour premier point, si elles souhaioient sincèrement la Paix ; que leur silence sur ce point faisoit donc présumer peu avantageusement de leurs protestations : Que S. M. Impériale seroit toujours prête à entendre aux conditions d'une paix où la justice des prétentions seroit écoutée : Qu'avant toutes choses il falloit que cette Paix fût honorable & solide : Qu'enfin l'Impératrice déterminée à agir dans un parfait concert avec ses Hauts-Alliés, ne souffriroit point que sous le prétexte, maintenant donné d'arrêter l'effusion du sang innocent, le repos de l'Europe se trouvât, après un tems court, exposé à de plus violentes secousses & à un plus grand danger qu'elle n'est à présent. Voilà la réponse de la Cour de *Russie* aux

deux Rois. Ils ne pouvoient que l'attendre dans ce goût. Conséquemment , on recrute & l'on arme dans les vastes Etats de l'Impératrice pour remplir le vuide arrivé dans son Armée pendant la campagne dernière , & faire reparoître dans le Printems des forces formidables contre l'ennemi commun : Mais pendant l'hiver les troupes légères ne laisseront pas d'inquiéter & de faire des coups de leur métier dans le territoire du Roi de Prusse & dans la partie de la *Pomeranie* qui est de sa domination. On en a déjà appris quelque chose.

En *Suede* , on se dispose également pour une nouvelle campagne en *Pomeranie*. On y arme beaucoup de Vaisseaux. La Flotte Royale, dont on fait peu mention dans les nouvelles publiques, est cependant d'un nombre & d'une force respectables ; en voici une liste. Elle consiste en 28 Vaisseaux de Ligne, 12 Frégates, 3 Brigantins, 4 Chaloupes, 9 Galères & 24 tant Galliottes à bombes que Brulots ; savoir, Vaisseaux de Ligne : Le Roi *Charles* & le Roi *Frederic*, chacun de 90 canons ; l'*Ulrique-Eleonore* de 76 ; le *Lion de Gothie* de 74 ; la *Louise-Ulrique* de 72 ; l'*Union*, le Prince *Charles Frederic*, & le Prince *Gustave* de 70 ; le *Gotha* & la *Liberté* de 66 ; le *Hesse-Cassel* de 64 ; le *Fridericus-Rex*, l'*Adolphe-Frederic*, la *Frederique-Amelie*, le *Schonen* & le *Westmanland* de 62, le Prince *Charles*, le *Breme*, le *Stockholm*, le *Finlande*, & la *Sophie-Charlotte* de 60, le Prince *Guillaume*, le *Pomeranien* & le *Sparre* de 54 ; le *Sudermanland* & l'*Upland* de 50 ; le *Drotningholm* & la *Paix* de 42. Frégates : L'*Aigle Noir* de 40 canons ; le *Mercur* de 38 ; le *Chasseur* de 34 ; le *Postillon* de 32 ; le *Thår-Bielke*.

des Princes Esc. Fevrier 1760. 147

Bielke & l'*Eckalmsund* de 26. Brigantins : La *Christine* de 30 canons ; le *Pollux* de 28 , & le *Goja* de 18. Chaloupes, toutes les quatre de 30 canons. Galères, dont quatre à 22 paires de rames & cinq à 20. Outre cette Flotte qui est dans le Port de *Carlsron* , il y a dans le même Port une forte Escadre de principales Galères prête à voguer selon les occasions.

S. M. Suedoise a conféré la Charge de Président du Collège de l'Amirauté au Comte de *Sparte* , Amiral , & Commandeur de l'*Epee* ; l'Emploi de Secrétaire des Dépêches secretes de la Chancelerie au Baron de *Duban* , Conseiller du Commerce & Chevalier de l'Ordre de l'*Etoile-Polaire* , & le Grade de Général-Major de ses Armées à Mr. de *Springtport*.

A *Naas* dans la partie occidentale de la *Dalécarlie* il y eut la nuit du 21. au 22. Décembre, entre une & deux heures du matin , un violent tremblement de terre , accompagné d'un bruit souterrain si épouvantable , que les habitans s'étoient éveillés dans la dernière consternation. Tout y a été mis dans un grand mouvement. Ce tremblement a été de plusieurs secousses qui se sont communiquées à divers autres endroits de la Province, où l'on a vu des colonnes de feu sortir des entrailles de la terre. Le même tremblement s'est fait sentir dans la *Westrogothie*, surtout à *Jonkoerebo*, mais encore plus fortement à *Gottembourg*, où il a fort endommagé les maisons dans les toits & les vitrages. La *Norwege* & le *Holstein* ont eu le même tremblement.

Les Provinces-Unies des Pays-Bas, le *Brabant*, la *Flandres*, le *Luxembourg* & les trois Evêchés ont eu aussi un tremblement de terre le

Janvier à dix heures & vingt minutes du soir ; dont les secouffes ont été violentes , mais qui heureusement n'ont causé que de l'épouvante.

Nous n'avons du *Dannemarc* rien à rapporter , si ce n'est qu'à *Copenhague* la petite vérole y a emporté jeunes & vieux en très-grand nombre dans les quatre mois de l'année dernière ; que la Famille Royale n'en a pas été exemtée , pas même le Roi , dont on s'est crain pour la vie ; mais qui heureusement est rétabli de cette maladie dangereuse.

V A R S O V I E. Le Duc de Courlande est de retour ici de *Mittau*, Capitale de ses Etats. On assure que ce Prince se rendra bientôt dans une Cour étrangère , afin d'y épouser une Princesse avec laquelle on regarde déjà son mariage autant que conclu.

Nous avons de cette Ville (de Varsovie) que les Juifs Anti-Talmudistes s'y étoient rendus de *Leopol* , & de *Reuschembourg* ; conformément à l'ordre du Primat du Royaume , pour y être instruits dans les Dogmes de la Religion Catholique , & recevoir le Baptême en différentes Eglises. On ne dit point quel a été le nombre de ces Néophytes , dont le Chef porte le nom de Jean-Jacques France. Celui-ci fut baptisé dans la Chapelle de la Cour en présence du Roi. Immédiatement après la cérémonie , il obtint de Sa Maj. pour lui & pour ses confrères de gracieuses assurances de secours & de protection , qu'il attendoit , pour en informer un millier d'autres de sa Nation , qui habitent les Palatinats de *Podolie* & de *Russie* , & qui sont prêts à entrer dans le giron de l'Eglise Romaine. On ajoute que le Roi , qui n'a rien plus

des Princes &c. Février 1760. 149

plus à cœur que la propagation de la Foi, avoit résolu de favoriser à tous égards ces Néophytes & ceux qui suivroient leur exemple; que le Primat, ainsi que le Prince Evêque de *Cracovie*, Prélats extrémemens zélés pour la conversion des Infidèles, s'étoient engagés à employer leurs bons offices auprès de Sa Majesté, qui n'est d'ailleurs que très disposée à ne négliger aucun des moyens propres à les aider & à les garantir de toute persécution.

Par des ayes encore de *Varsovie*, on apprend que le Prince Mirsa ayant vainement conspiré contre le Cham des Tartares, son frère, dans la vûe de le culbuter du Trône, s'étoit enfui en *Pologne* avec quelques centaines de ses adhérens: que le Cham, informé de cette retraite, avoit requis la République de lui remettre son frère entre les mains si elle ne vouloit l'obliger à détacher quelques mille hommes pour se saisir de sa personne; qu'afin de prévenir l'exécution de cette menace, la Cour avoit pris le parti d'envoyer au-devant de Mirsa le Général Saxon Bronckoffsky accompagné de 200 hommes, avec ordre de lui déclarer, que Sa Majesté & la République ne lui accorderoient ni audience, ni protection, & que leur sentiment étoit d'entretenir la bonne intelligence qui subsistoit entre-elles & le Cham son frère.

ARTICLE

ARTICLE VI.

*Qui contient les Naissance , Mariage ,
& les Morts de personnes illustres ,
depuis le mois dernier.*

Naissance. La Comtesse d'Argenteau, née Comtesse de Mastaing, est accouchée le 24. Décembre à *Bruxelles* d'une fille, qui a été tenuë sur les Fonts baptismaux par Son Altesse Royale le Duc Charles & par la Comtesse de Cobenzl au nom de Madame Royale la Princesse Charlotte.

Mariage. Messire Charles de Rohan, Vicomte de Chabot, Capitaine de Cavalerie au Régiment de Royal-Etranger, fils de Guy-Auguste de Rohan-Chabot, Lieutenant-Général des Armées de France, épousa le 27. Décembre à *Paris*, en vertu d'un Contrat de mariage signé la veille par Leurs Majestés & la Famille Royale, Gyronne-Hyacinthe de Pons, fille de Charles-Philippe de ce nom, Lieutenant-Général des Armées du Roi.

Morts. Dame Angelique-Marguerite de Jasseau, veuve de Charles-François Marquis de Roncherolles, épouse de Pierre-Charles de Montboissier-Beaufort, Marquis de Canillac, Lieutenant-Général des Armées du Roi Très-Chrétien, Gouverneur de *Fecamps*, ci-devant premier Enseigne de la seconde Compagnie des Mousquetaires de la Garde de Sa Maj., décéda à *Paris* le 29. Novembre dans la cinquante-cinquième année de son âge.

des Princes &c. Février 1760. 151

Le même jour mourut le Prince le plus âgé de toute l'Europe. C'est le Prince Philippe-Ernest de Hohenlohe Schillingsfurst & Waldenbourg, qui décéda en son Château de *Schillingsfurst-Franckenheim*, âgé de 96 ans presque accomplis, étant né le 6. Janvier 1664. Pendant 45 ans il avoit été l'Administrateur des Fiefs de toute la Maison des Princes & Comtes de Hohenlohe. Il y a plus de 70 ans qu'il étoit Chanoine des Eglises Métropolitaines de Cologne & de Mayence, & il avoit été Président de la Régence de *Bonne & de Mayence*. Après avoir obtenu la dispense nécessaire du St. Siège, il s'est marié deux fois, & il a eu des enfans de chaque lit. Il a été Conseiller d'Etat Privé des Empereurs Leopold, Joseph, Charles VI. & Charles VII. En 1744 il fut élevé avec tous ses Descendans à la dignité de Prince du St. Empire Romain. En 1753 il remit la Régence à son fils le Prince Charles-Albert, aujourd'hui successeur à ses Etats.

Dame Marie-Françoise le Maître, veuve de Messire Guillaume-François Joly de Fleury, Ancien Procureur-Général au Parlement de Paris, mourut à *Paris* le premier Décembre, âgée de 83 ans.

Le 5. mourut en son Château d'*Ammeville* en Lorraine, Messire Claude-Alexandre de Pons, Marquis de Renepont, Maréchal des Camps & Armées du Roi Très-Christien à l'âge de 79 ans.

La petite verole qui règne à *Coppenhague*, y emporta le même jour Madame Antoinette-Jeane-Elisabeth Godin, Epouse de Mr. Charles-François Bosc de la Calmette, Envoyé Extraordinaire des Etats-Généraux des Provinces-Unies des

des Pays Bas. Cette Dame, fort regrettée pour l'excellence de son caractère, étoit dans la trentième-neuvième année de son âge. Un fils dont elle étoit accouchée depuis peu ne lui a survécu que d'un jour.

La même maladie enleva le 14. du même mois, dans la même Ville, le Comte Chrétien Berlef de Reventlau, âgé de 24 ans. Au cas que la Comtesse son épouse, qui se trouve enceinte, n'accouche point d'un fils, le Comté de Reventlau passera à une autre Branche.

François Marquis de Broglie, Doyen de la Chambre des Comptes & Finances de Provence, est mort à *Aix* le 15. dans la quatrevingt-douzième année de son âge.

Philippe-Louise, née Princesse de Furstenberg, Comtesse de Lannoy, est morte en son Château de la *Motte*, âgée de 76 ans, & ne laisse de son mariage que le Comte de Lannoy, Brigadier des Armées du Roi de France, Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes Anglois, qui a été blessé à la Bataille de *Minden*.

Henri Comte de Würmbrand & Stappach, Chambellan de Leurs Majestés Impériales, Général-Major d'Infanterie &c. décéda le 17. à *Vienne*, n'ayant que 43 ans.

François de Franquetot, Duc de Coigny, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi & de celui de la Toison d'or de la création de l'Espagne, Gouverneur de la Haute & Basse Alsace, Grand Bailli de Caen, &c. est mort le 18. à *Paris* dans la quatrevingt-dixième année de son âge. Il fut fait Maréchal de France en 1734, & la même année le 27. Juin il gagna la Bataille de *Parma*. En 1744 il commandoit

des Princes &c. Février 1760: 153

mandoit l'Armée du Roi en Alsace. Le Duc de Broglie qui a gagné la Bataille de *Bergen* & qui est aujourd'hui Maréchal de France & Commandant en chef de l'Armée du Roi en Allemagne, a été pourvu du Gouvernement d'Alsace, qui rapporte annuellement 72 mille livres.

Le 19. mourut à *Vienne* Charles-Ferdinand Comte de *Königsberg-Rottenfels*. Erps, Chevalier de la Toison d'or, Conseiller d'Etat Privé Actuel de Leurs Majestés Impériales. Président de la Chambre des Finances, ci-devant Ministre Plénipotentiaire aux Pays-Bas & Grand Maître de la Maison de feu l'Impératrice Elisabeth de glorieuse mémoire. Ce Seigneur avoit 63 ans.

Dame Marie-Louise-Chrétienne de Saint Blimond, Comtesse de Renepont, belle-fille du Marquis de ce nom, mort le 5. , a payé le même tribut à la nature le 21. âgée de 30 ans, en son Château de *Roche* en Champagne.

Mr. Frederic-Guillaume de *Rochow*, Lieutenant-Général de Cavalerie au service du Roi de Prusse, Chevalier de l'Ordre de l'Aigle-Noir, Seigneur héréditaire de *Golzow*, *Pernitz*, *Grunreich* &c. mourut à *Berlin* le 22. âgé de 74 ans. La Comtesse de Ratt son épouse avoit payé le même tribut dans la même Ville onze jours avant lui.

Chrétien-Otton Mylius, Docteur en Droit, Membre du Conseil de Justice & de Guerre, Auditeur Général pour le service du même Prince, est mort dans la même Ville le 11. Janvier 1760 dans sa quatrevingt-deuxième année.

Le Chevalier de Tillieres, la Duchesse de Villeroy,

Villeroÿ, la Marquise d'Estampes-Flavacourt, ont aussi fini leurs carrières à *Paris*; & le Comte de Vence, Maréchal de Camp, à *La Rochelle*, des suites d'une colique, qu'on a reconnu avoir été causée par le verd-de-gris, deux Cuisiniers étant morts du même mal dans la même maison. Ceci devoit bien décréditer la batterie de cuisine en cuivre, à moins qu'elle ne fût bien étamée.

Mr. Joachim Sels, Contre-Amiral au Département du Collège d'Amirauté à *Amsterdam*, est mort dans l'Isle de *Curaçao*, vers laquelle il avoit fait voile pour servir de Convoi à une Flotte Marchande des Provinces Unies, qui, au nombre d'onze Navires, partit des *Indes-Occidentales* le 24. Octobre dernier pour revenir en *Europe*.

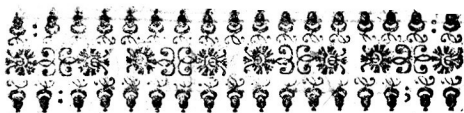
Ponce Le-Page, habitant du Village d'*Hampre*, Paroisse du *Neuf-Château*, Bourg de la Province de *Luxembourg* à douze lieues de la Capitale, a fini dans son Village une carrière étonnante dans les tems d'à-présent. Il y est mort à l'âge de 121 ans passés, étant né sur la fin de 1638. Ce vieillard, qui a conservé jusqu'à la fin son plein jugement, a passé de cette vie à l'autre sans autre maladie qu'une défaillance.

TABLE

DES ARTICLES

Du mois de Février 1760.

ARTICLE I. <i>Contenant quelques nouvelles de Littérature & autres remarques curieuses.</i>	Page 81
ARTICLE II. <i>France.</i>	97
ARTICLE III. <i>Angleterre & Hollande.</i>	111
ARTICLE IV. <i>Espagne, Portugal & Italie.</i>	119
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>	126
<i>Nord.</i>	145
ARTICLE VI. <i>Contenant les Naissance, Mariage, & les Morts de Princes & autres Personnes distinguées.</i>	150



PRIVILEGIUM

Sacrae Cæsaræ Majestatis.

NOS FRANCISCUS divinâ favente
clementiâ electus Romanorum Imperator,
semper Augustus, ac Germaniæ & Hieroso-
lymarum Rex; Dux Lotharingiæ & Barri, Ma-
gnus Hettoriz Dux, Princeps Carolopolis,
Marchio Nomenci, Comes Falkensteinei,
&c. &c. Agnoscimus & notum facimus tenore
præsentium universis; quod, cum nobis
noster sacrique Imperii fidelis dilectus ANDREAS
CHEVALIER, Bibliopola & Typographus Lu-
xemburgensis, demississimè supplicaverit, ut
Privilegium Impressorium, quod eidem pro
Libello mēstruo in idioma gallico, cui
titulus *La Clef du Cabinet*, anno millesimo sep-
tingentesimo decimo sexto die decimâ Februa-
rii impetratum, & de tempore ad tempus con-
firmatum, atque ultimò die octavâ Augusti
anno millesimo septingentesimo quadragelimo
ad sexennium clementer extensum fuerat, ob
terminum iterum lapsum ad duodecim nunc
annos denuò prorogare dignaremur: Nos
æquis ejusdem precibus clementer annuendum
censuerimus, pro ut vigore harum benignè
annuimus. Idcirco omnibus & singulis Ty-
pographis, Bibliopolis, aliisque librariis

negociationem excentibus firmiter inhibemus, ne quis prædictos Libellos per duodecim annorum spatium à lapsu supradictæ Extensionis computandum, in sacro Romano Imperio simili aut alio typo, vel formâ, aut sub quovis alio prætextu, recudere, vel aliis recudendos dare, alibivè impressos apportare, vendere, vel distrabere clam vel palam cunctâ voluntatem, & absque præsuminati ANDRÆA CHEVALIER, ejusve hæredum, expresso & in scriptis obtento consensu præsumat. Si quis verò interdictum hoc Nostrium Cæsareum violare aut transgredi ausus fuerit, eum non modò ejusmodi exemplaribus, perpetam quippe recussis & adductis à suprâ memorato CHEVALIER ac ejus hæredibus ubicumque, sive Magistratûs loci auxilio vindicandis de facto privandum, sed pœnâ insuper quinque marcarum auri puri fisco Nostro Cæsareo & parti læsæ ex æquo pendendâ decernimus irremissibiliter mulcandû, dum modò tamen præfati libelli bonis moribus sacrique Imperii Constitutionibus contrarii quippiam non contineant, ac quinque exemplaria singulis mensibus ad Arcanam Nostram Cancellariam Imperialem Aulicam tempestivè sumptibus impetrantis transmittantur. Mandamus proinde universis & singulis Nostreis sacrique Imperii & Regnorum ac Dominiorum Nostrorum hæreditariorum subditis & fidelibus dilectis cujuscumque statûs, gradûs, ordinis aut dignitatis existant, tam Ecclesiasticis quàm Sæcularibus, præsertim verò iis in Magistratu constitutis, aliisque jus & justitiam administrantibus, ne quemquam Privilegium hoc nostrum temerè & impunè

transgredi patiantur, quin potius transgressores præscriptâ poenâ plecti, ac aliis modis idoneis coerceri curent, quatenus & ipsi eandem mulctam incurrere noluerint. Harum testimonio Litterarum manu nostrâ subscriptarum, & sigilli Nostri Cæsarei appensione munitarum, quæ dabantur Viennæ die vigesimâ quintâ Octobris, anno millesimo sepringentesimo quadregesimo septimo Regni Nostri tertio.

FRANCISCUS.

(L. S.)

Vt. R. COMES COLLOREDO.

Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ
Majestatis proprium.

PAULUS ANTONIUS GUNDEL.